

BREVES HEBDOMADAIRES

CHINE CONTINENTALE

CONJONCTURE ([ici](#))

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit, bien que toujours favorablement orientés, indiquent un ralentissement de la croissance du secteur manufacturier en décembre

BANQUE ET FINANCE ([ici](#))

Politique monétaire : ajustements des pondérations des devises dans le panier CFETS, servant de référence au fixing quotidien du taux de change du RMB

Réglementation : la PBoC et la CBIRC publient une circulaire pour encadrer la part des crédits immobiliers dans l'encours des crédits accordés par les institutions bancaires chinoises

Réglementation : la Chine demande aux institutions financières publiques de se concentrer sur leurs activités principales

Ouverture financière : la Chine fournira un soutien financier aux principales entreprises étrangères

Banques : le Ministère des Finances a révisé les critères d'évaluation de la performance des banques commerciales chinoises pour la deuxième fois depuis 2009

Banques : la CBIRC a distribué une troisième licence de banque directe indépendante

Banques : le gouvernement provincial du Shanxi émettra 15,3 Mds RMB de SPB pour reconstituer le capital d'une nouvelle banque résultant d'opérations de fusion

Banques : la CBIRC a approuvé une nouvelle structure de défaillance nationale, la cinquième depuis 1999

Marché obligataire : China Chengxin International Credit Rating Co. Ltd. s'est vu interdire la notation de nouvelles obligations interbancaires pendant trois mois, compte tenu de sa notation pour Yongcheng Coal

Assurance : Allianz Group a décidé de mettre un terme à sa coentreprise avec CPIC en Chine

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE ([ici](#))

Relations UE – Chine : conclusion politique des négociations de l'Accord global d'investissements.

Sanctions américaines : de plus en plus d'entreprises chinoises inscrites sur listes noires de sanctions américaines durant la fin décembre

Relations Chine - US : la bourse de New York décide finalement de retirer de la cote les entreprises de télécommunications chinoises

ALE : l'accord de libre-échange entre la Chine et l'île Maurice entre en vigueur

CLIMAT DES AFFAIRES ([ici](#))

Investissements étrangers : la NDRC et le MofCom ont conjointement publié des mesures sur le contrôle des investissements étrangers

Investissements étrangers : le « Catalogue des industries encouragées pour les investissements étrangers » mis à jour

Hainan : publication du projet de loi pour l'établissement du port franc de Hainan

Droit des marchés publics : la Chine publie un projet de loi modifiant l'un des deux piliers de son droit des marchés publics, se rapprochant partiellement des exigences de l'accord de l'OMC sur les marchés publics



INDUSTRIE ET NUMERIQUE [\(ici\)](#)

Economie numérique : Alibaba visé par une enquête pour pratiques monopolistiques

International : Interdiction aux Etats-Unis d'applications chinoises dont Alipay (Ant Group) et WeChat Pay

Sports : l'industrie du sport connaît un bilan positif en 2020

Politique industrielle : le comité central du PCC souhaite renforcer le travail du « Front uni » au niveau local et dans les entreprises privées

Santé : l'Administration nationale des produits médicaux (NMPA) valide « sous conditions » un vaccin de Sinopharm

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS [\(ici\)](#)

Marché carbone : publication du règlement régissant le marché national du carbone, effectif à partir du 1^{er} février 2021

Transport aérien : les restrictions sanitaires sur les vols internationaux se multiplient, à l'approche du nouvel an chinois

Energie : la Chine a connu fin décembre ses plus importantes coupures de courant depuis 10 ans, liées à la pénurie de charbon

Développement durable : approbation de la loi sur la protection du fleuve Yangtsé

Energie : l'Administration nationale de l'énergie annonce un objectif de 120 GW supplémentaires de capacités éolienne et solaire en 2021

Energie : publication d'un livre blanc sur l'énergie, présentant les réalisations chinoises durant la « nouvelle ère » et esquissant des stratégies pour l'avenir

Transports : publication d'un livre blanc sur le développement durable du transport en Chine

Aviation civile : des experts chinois estiment les tendances du marché en 2021 et pour le 14^{ème} plan quinquennal 2021-2025

Aviation civile : la CAAC publie des orientations stratégiques pour le développement de nouvelles infrastructures à horizon 2035

Développement durable : publication par le MEE d'un règlement de l'inspection environnementale sur les aires protégées

ACTUALITES REGIONALES [\(ici\)](#)

Chengdu/Chongqing : Hausse rapide de l'épargne depuis 2010.

Chengdu/Chongqing : Nouvelles annonces dans le cadre du Cercle économique.

Wuhan : le gouvernement provincial entend compléter plusieurs projets d'infrastructure majeurs en 2021.

Jiangxi : lancement de 8 projets d'infrastructures routières et fluviales pour un investissement total de 50,5 Mds CNY (7,8 Mds USD).

HONG KONG ET MACAO [\(ici\)](#)

HONG KONG

Economie : chute des ventes de détail de 25,3% entre janvier et novembre (g.a.)

Sanctions américaines prises en décembre sur GFS Global Flying Service

Bourse : Les cours en bourse sont impactés par la décision de NYSE de délistier trois entreprises chinoises des télécommunications



Bourse, bilan 2020: La bourse de Hong Kong se classe au 2^e rang mondial en 2020 pour les quotations initiales en bourse

Faillites en hausse en 2020 : 7 980 faillites personnelles et 409 d'entreprises en 2020 (11 mois)

MACAO

Casinos : Le nombre de visiteurs à Macao recule de -85,6% en g.a (11 mois 2020) et les revenus des casinos ont chuté de -79,3% à 7,79 Mds USD en 2020.

Commerce extérieur : hausse des imports en novembre (+56,6%) mais chute des exports (-15,7%).

TAIWAN ([ici](#))

Export : *nouvelle hausse de la demande externe adressée à Taïwan en novembre*

Marché boursier : *l'indice TAIEX affiche une hausse de 22 % en 2020*

Industrie du cycle : *une croissance partie pour durer*

Eolien offshore : *Orsted cède une partie de ses parts dans le champ éolien de Changhua*

Accès au marché et investissement : *avancée majeure pour les résidents étrangers*

Automobile : *le marché progresse de 4% en 2020 et atteint son plus haut niveau depuis 15 ans*

MONGOLIE ([ici](#))

Banque Mondiale : *croissance du PIB mongol estimée à -5,2% en 2020 et + 4,3% en 2021*

Banque de Mongolie : *accroissement des réserves de change et mesures de soutien aux entreprises*

COVID19 et tourisme: *effondrement du nombre de touristes à visiter la Mongolie en 2020 (-93,1%) et des revenus générés par le secteur*

CONJONCTURE

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit, bien que toujours favorablement orientés, indiquent un ralentissement de la croissance du secteur manufacturier en décembre

Pour le secteur manufacturier, l'indice des directeurs d'achats (PMI) Caixin-Markit diminue fortement à 53 en décembre contre 54,9 en novembre, qui représentait il est vrai son plus haut niveau depuis 2011. Si l'indice PMI officiel décroît à 51,9 contre 52,1 en novembre, lequel reflétait son plus haut niveau depuis 2017, il demeure au-dessus de la barre des 50 (zone d'expansion) pour le 10^{ème} mois consécutif. L'évolution de l'indice PMI officiel s'explique par la baisse des sous-indices de la production (54,2 en décembre contre 54,7 en novembre) et des nouvelles commandes (53,6 en décembre contre 53,9 en novembre), combinée à la quasi-stagnation des autres sous-indices.

Le PMI officiel non manufacturier revient de 56,4 en novembre (soit son plus haut niveau depuis 2012 à 55,7 en décembre), après une période de croissance continue depuis février. Ce recul est principalement imputable à la diminution des sous-indices des nouvelles commandes (51,9 en décembre contre 52,8 en novembre), des nouvelles commandes à l'exportation (47,5 en décembre contre 49,0 en novembre) et des stocks (47,0 en décembre contre 48,8 en novembre), malgré une hausse du sous-indice des prix des intrants (54,3 en décembre contre 52,7 en novembre).

Pour mémoire, le PMI manufacturier de Caixin, compilé par la société d'analyse de données IHS Markit Ltd., est davantage représentatif de l'industrie légère tandis que l'enquête officielle donne davantage de poids aux industries lourdes.

Retour au sommaire ([ici](#))

BANQUE ET FINANCE

Politique monétaire : ajustements des pondérations des devises dans le panier CFETS, servant de référence au fixing quotidien du taux de change du RMB

Le 31 décembre 2020, le *China Foreign Exchange System* (CFETS) a annoncé que des ajustements dans les pondérations des devises dans le panier CFETS, utilisé pour fixer le cours quotidien pivot du RMB contre l'USD, entreraient en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021. Les évolutions les plus importantes par rapport aux pondérations de 2020 s'opèrent comme suit : dollar des Etats-Unis (-2,80%), won sud-coréen (-0,80%), euro (+0,75%), dollar australien (+0,69%), et ringgit malais (+0,61%). Les poids des trois devises principales du panier s'élèvent désormais à 18,79% pour le dollar des Etats-Unis, 18,15% pour l'euro et 10,93% pour le yen japonais. Les monnaies composant le panier de devises demeurent inchangées (24 devises au total).

Ces évolutions s'expliquent par la méthode de calcul des pondérations des devises, révisées annuellement. En effet, selon le CFETS, le poids de chaque devise est calculé en fonction de l'importance des échanges commerciaux bilatéraux (les pondérations pour le panier en 2021 se basent sur les données des échanges commerciaux de l'année 2019). Ainsi, la baisse continue du poids de l'USD (de 22,40% à 18,79% entre 2017 et 2020), conjuguée à la hausse continue du poids de l'euro dans le panier depuis 2017 (de 16,34% à 18,15%) reflète en grande partie l'évolution de la position commerciale des Etats-Unis et de la zone euro avec la Chine au cours des dernières années (accentuée par la guerre commerciale sino-américaine en 2018). Il convient également de noter la diminution de la pondération du won sud-coréen, revenue de 10,77% à 9,88% entre 2017 et 2020, reflétant également le recul relatif des échanges avec la Corée du Sud.

Pour rappel, le régime de change flottant administré en vigueur en Chine, ancrant le RMB à un panier de monnaies, a été introduit en 2005, puis réintroduit en 2010 après une interruption consécutive à la crise financière de 2008, lors de laquelle le RMB était ancré seulement à l'USD. Ce système procure à la PBoC une plus grande flexibilité dans le pilotage du taux de change. Les ajustements de la composition et du poids des devises dans le panier ont généralement lieu à la fin de chaque année.

Réglementation : la PBoC et la CBIRC publient une circulaire pour encadrer la part des crédits immobiliers dans l'encours des crédits accordés par les institutions bancaires chinoises

Le 31 décembre 2020, la PBoC et la CBIRC ont conjointement publié une circulaire introduisant de nouvelles mesures réglementaires visant à encadrer les encours de prêts immobiliers des institutions financières bancaires. Les mesures incluent l'établissement de deux ratios plafonnant la proportion des crédits immobiliers dans l'encours total des crédits accordés par les institutions financières : un ratio plafonnant la part des prêts bancaires aux promoteurs immobiliers dans l'encours total des prêts en RMB de l'établissement et un ratio plafonnant la part des prêts au logement des particuliers dans l'encours total des prêts en RMB de l'établissement. Ainsi, selon la nouvelle réglementation en vigueur :

- Pour les grandes banques chinoises, incluant les cinq banques commerciales publiques (ICBC, China Construction Bank, Agricultural Bank of China, Bank of China, Bank of Communications) ainsi que Postal Savings Bank of China et la China Development Bank : les deux ratios s'élèvent respectivement à 40% et à 32,5% ;

- Pour les banques moyennes incluant les deux autres *policy banks* (Agricultural Development Bank of China et Export-Import Bank of China) et les 12 *joint-stock commercial banks*, ces ratios s'élèvent respectivement à 27,5% et 20% ;
- Pour les petites banques urbaines et rurales, et les coopératives rurales et de crédit, ces ratios s'élèvent respectivement à 22,5% et 17,5% ;
- Pour les petites banques à l'échelle des villages, ces ratios sont les plus stricts et s'élèvent respectivement à 12,5% et 7,5%.

Ce système de gestion prudentielle centralisée, qui rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, vise à prévenir les risques financiers systémiques causés par la concentration excessive des prêts immobiliers en renforçant la capacité des institutions financières à résister aux fluctuations du marché, optimisant ainsi la structure du crédit et participant au développement stable du marché immobilier. Selon la circulaire, les autorités de régulation prévoient une période de transition pour assurer la mise en application progressive des ratios comprise entre 2 et 4 ans à compter de début 2021, et en fonction de la situation de départ des banques. En outre, les institutions financières pour lesquelles les plafonds sont dépassés devront formuler un plan d'action pour répondre aux exigences.

Pour rappel, la directive des «trois lignes rouges» publiée en août 2020 avait déjà introduit des limites plus strictes sur les emprunts des promoteurs immobiliers, fixant des plafonds en fonction de leur trésorerie disponible, de la valeur de leurs actifs et de la proportion des capitaux propres.

Il convient de noter que les prêts contractés dans le cadre de baux immobiliers ne sont pas inclus dans le calcul des ratios, dans la mesure où les autorités tendent à favoriser le marché du logement locatif, comme en témoigne le 7^{ème} axe de stratégie économique pour 2021 dévoilé lors de la *Conférence Centrale du Travail Economique* en décembre 2020 (la promotion du marché du logement locatif s'inscrit pleinement dans l'objectif des autorités de résoudre la crise du logement dans les grandes villes chinoises).

La circulaire rappelle que la PBoC et la CBIRC exerceront un pouvoir de surveillance sur le développement des activités de prêts immobiliers des institutions financières bancaires. Selon les estimations de *Guosheng Securities Co. Ltd.*, à ce stade, plusieurs banques importantes n'apparaissent pas en conformité avec les nouvelles réglementations, par exemple China Construction Bank, Postal Savings Bank of China, China Merchants Bank, Industrial Bank, Shanghai Pudong Development Bank et Ping An Bank.

Réglementation : la Chine demande aux institutions financières publiques de se concentrer sur leurs activités principales

Le Ministère des Finances (MoF) a demandé aux institutions financières publiques de se concentrer sur leurs activités principales tout en réduisant les portefeuilles de filiales. Cette décision fait partie d'un effort gouvernemental visant à améliorer l'efficacité de la gestion des capitaux de l'Etat. Dans la nouvelle directive, le MoF a déclaré que les institutions financières publiques devraient liquider leurs participations dans des filiales non essentielles ou dans des investissements à faible rentabilité. Les sociétés financières publiques ne peuvent contrôler qu'une seule filiale agréée au niveau national dans un secteur de services financiers particulier. Des exemptions peuvent être appliquées à certaines sociétés d'investissement financières revêtant des caractéristiques particulières, telles que *China Investment Corp.* et *Central Huijin Investment Co.* La directive a précisé les exigences fixées pour les institutions financières publiques chinoises dans un document stratégique de 2018 décrivant le cadre réglementaire des capitaux publics.



Ouverture financière : la Chine fournira un soutien financier aux principales entreprises étrangères

Le gouvernement chinois a déclaré qu'il fournirait un soutien financier à certaines entreprises étrangères pour les aider à compenser l'impact de la pandémie et à résoudre les difficultés de financement, dans le cadre de ses efforts visant à améliorer l'environnement commercial des investisseurs étrangers. Les entreprises opérant dans des domaines clés, y compris l'équipement spécial, l'équipement médical et la fabrication automobile, auront accès aux fonds, dont 1500 Mds RMB de quotas spéciaux de *re-lending* et de réescompte fournis par la banque centrale, et 570 Mds RMB de quotas de prêts par *l'Export-Import Bank of China*.

Banques : le Ministère des Finances a révisé les critères d'évaluation de la performance des banques commerciales chinoises pour la deuxième fois depuis 2009

Le Ministère des Finances (MoF) a publié lundi 4 janvier 2021 une révision des *Mesures d'évaluation de la performance des banques commerciales*. Les banques commerciales publiques seront désormais évaluées annuellement selon quatre nouveaux critères, affecté chacun d'une pondération de 25% dans la note finale, et incluant plusieurs sous-critères : (1) Alignement des activités de la banque avec les objectifs de développement nationaux (par exemple, activités en faveur de la stratégie de « civilisation écologique », engagement auprès des industries émergentes stratégiques, augmentation de l'offre de prêts inclusifs à destination des PME) ; (2) Conformité des activités de la banque au développement de haute qualité et fondé sur l'innovation (valeur ajoutée économique des activités financières, retour sur investissement dans les ressources humaines, bénéfice net généré par employé, etc.) ; (3) Mécanismes de contrôle et de prévention des risques (évaluation du ratio des prêts non-performants et du taux de croissance des prêts non-performants, du niveau de couverture pour provisions, du ratio de liquidité et d'adéquation des fonds propres) ; (4) Amélioration de l'efficacité opérationnelle (rendement des actifs nets, préservation et évaluation de la part du capital détenu par l'Etat, taux de distribution, etc.). Auparavant, l'évaluation portait sur quatre critères cantonnés à la situation financière des institutions bancaires : la profitabilité, la croissance des activités, la qualité des actifs et la solvabilité.

Ces modifications du système d'évaluation visent à intégrer davantage les nouveaux concepts politico-économiques prônés par les autorités au fonctionnement du secteur bancaire, et en particulier la notion que les acteurs de la finance doivent servir l'économie réelle et contribuer à un développement économique qualitatif, mais également être comptables de leur gestion des risques financiers systémiques. Le communiqué précise que les pondérations des critères dans la note finale pourront être ajustées en fonction de la conjoncture macroéconomique.

Pour rappel, ce système d'évaluation des performances a été introduit en 2009 et révisé pour la dernière fois en 2016. Les autres acteurs financiers tels les fonds souverains, les *policy banks*, les compagnies d'assurance, les sociétés de valeurs mobilières et autres intermédiaires financiers devraient également être soumis à un nouveau système d'évaluation, qui sera rendu officiel prochainement.

Banques : la CBIRC a distribué une troisième licence de banque directe indépendante

Le 21 décembre, *China's Postal Savings Bank (PSB)* a obtenu l'approbation du régulateur des banques et des assurances (CBIRC) en vue de créer la troisième banque directe indépendante du pays, suite à la distribution de la deuxième licence de banque directe à *China Merchants Bank* le 11 décembre, qui met un terme à un processus interrompu en 2016. La nouvelle banque, nommée *Youhui Wanjia Bank*



(邮惠万家银行), sera enregistrée à Shanghai et détenue à 100% par la PSB avec un capital initial de 5 Mds RMB. *Youhui Wanjia Bank* se concentrera sur les activités des entreprises rurales et agricoles.

Pour mémoire, *China Merchants Tuopu Bank*, la coentreprise de banque directe de *China Merchants Bank* et *JD Digits*, a été autorisée à devenir la deuxième banque directe dotée du statut de personne morale indépendante et son approbation intervient près de quatre ans après que *China Citic Bank Corp.* et le moteur de recherche *Baidu Inc.* ont reçu cette licence pour leur coentreprise, *AiBank* en janvier 2017. En Chine, différents types de licences pour les banques Internet existent — *China Merchants Tuopu Bank* et *AiBank* possèdent une licence de banque directe avec un statut d'entité juridique indépendante. Les banques traditionnelles exploitent leurs plates-formes de banque directe en tant que divisions internes en utilisant leurs licences bancaires existantes. D'autres nouveaux prêteurs en ligne ont une licence de banque privée, y compris *MYBank*, qui compte *Ant Group* comme son principal actionnaire; *WeBank*, soutenu par *Tencent*; *Sichuan XW Bank* soutenu par le groupe d'électronique *Xiaomi Corp.* et le conglomérat agricole du *Sichuan New Hope Group*.

Banques : le gouvernement provincial du Shanxi émettra 15,3 Mds RMB de SPB pour reconstituer le capital d'une nouvelle banque résultant d'opérations de fusion

Le gouvernement provincial du Shanxi émettra 15,3 Mds RMB (2,3 Mds USD) de *special purpose bonds (SPB)* pour reconstituer le capital d'une nouvelle entité bancaire résultant d'opérations de fusion. Selon un plan de fusion publié en août, la nouvelle banque sera créée en fusionnant *Jincheng Bank Co. Ltd.*, *Yangquan City Commercial Bank Corp. Ltd.*, *Jinzhong Bank Co. Ltd.*, *Changzhi Bank Co. Ltd.* et *Datong Bank Co. Ltd.*, pour un actif total de plus de 300 Mds RMB. La fusion de ces diverses banques dans la province du Shanxi semble s'expliquer par un scandale de corruption de plusieurs milliards de yuans à la *Shanxi Rural Credit Union* qui pourrait avoir eu un impact sur ces prêteurs, et plus de 10 cadres de ces cinq banques commerciales de la ville ont été placés sous enquête.

Pour mémoire, en juillet, le Conseil des affaires d'Etat a autorisé les gouvernements locaux à utiliser 200 Mds RMB de SPB émis au titre de l'exercice de 2020 pour reconstituer le capital des petites et moyennes banques. Le 7 décembre, le gouvernement provincial du Guangdong était le premier gouvernement local à émettre 10 Mds RMB de SPB pour recapitaliser les petites et moyennes banques. Au cours du mois dernier, plusieurs autres gouvernements provinciaux, y compris ceux du Sichuan et du Guangxi, ont annoncé leur intention d'émettre des SPB pour recapitaliser les banques locales.

Banques : la CBIRC a approuvé une nouvelle structure de défaillance nationale, la cinquième depuis 1999

Le régulateur des banques et des assurances (CBIRC) a approuvé le 24 décembre la création d'une société d'Etat *China Galaxy Asset Management Co. Ltd.*, ce qui fait de cette entité la première structure de défaillance nationale (AMC) à être lancée depuis 1999. Ce nouveau gestionnaire de créances douteuses a pour objet de contribuer à l'absorption du surcroît de crédits en souffrance que les banques chinoises vont devoir provisionner dans un premier temps, consécutivement aux retombées de la pandémie de Covid-19 sur leurs résultats. Selon la CBIRC, les banques commerciales affichaient des prêts non-performants de 2840 Mds RMB (435 Mds USD) à fin septembre, avec un ratio de prêts non-performants s'élevant à 1,96%. Avec un capital social de 10 Mds RMB, *China Galaxy* est détenu à 65% par *China Galaxy Financial Holdings* et à 12,2% par *Central Huijin Investment Co.*, une holding d'investissement du fonds souverain chinois *China Investment Corp.* *China Galaxy* résulte de la restructuration de *Jiantou Citic Asset Management Co. Ltd.*, selon un communiqué de la CBIRC publié

en mars. *Jiantou Citic*, qui a reçu l'ordre de parachever la transformation dans un délai de six mois, a été contraint de suspendre ses activités financières pendant la phase de transition.

La Chine avait créé quatre entités nationales de défaisance (*asset management companies*, AMC) en 1999 pour acheter, gérer et vendre un total de 1400 Mds RMB de prêts improductifs auprès des quatre grandes banques commerciales d'Etat. Les quatre AMC nationaux - *China Great Wall*, *China Orient*, *China Huarong* et *China Cinda* - représentent collectivement 90% du marché de la gestion des actifs irrécouvrables du pays. Aucune nouvelle AMC nationale n'a été créée depuis lors, bien que les régulateurs aient approuvé 56 gestionnaires d'actifs régionaux pour traiter les actifs douteux au niveau local depuis 2014.

Marché obligataire : *China Chengxin International Credit Rating Co. Ltd.* s'est vu interdire la notation de nouvelles obligations interbancaires pendant trois mois, compte tenu de sa notation pour *Yongcheng Coal*

China Chengxin International Credit Rating Co. Ltd. s'est vu notifier une interdiction de noter de nouvelles obligations interbancaires pendant trois mois, compte tenu de sa notation pour *Yongcheng Coal and Electricity Holding Group Co. Ltd.* et sa société mère *Henan Energy and Chemical Industry Group Co. Ltd.* *China Chengxin* était au courant des retards de paiement des salaires et de la situation anormale d'endettement de *Yongcheng Coal* et *Henan Energy*, mais n'a pas pris de mesures adéquates pour évaluer et divulguer les risques, comme l'a indiqué l'Association nationale des investisseurs institutionnels du marché financier (NAFMII), l'organe d'autorégulation du marché obligataire interbancaire, sous tutelle de la PBoC. Pour mémoire, *Yongcheng Coal*, à laquelle *China Chengxin* avait attribué la notation la plus élevée, soit AAA, a brusquement fait défaut sur une obligation à très court terme de 1 Md RMB (153M USD), déclenchant une réaction en chaîne qui s'est propagée à d'autres sociétés minières de charbon et aux véhicules de financement du gouvernement local dans d'autres provinces. A la suite du défaut, plusieurs sociétés minières ont annulé leurs plans d'émission d'obligations, tandis que les obligations des sociétés charbonnières sur les marchés organisés ont plongé dans toute la Chine.

La sanction est intervenue un mois après que la NAFMII a lancé des enquêtes sur plusieurs intermédiaires financiers liés au défaut de *Yongcheng Coal*. Les enquêtes ont porté sur les principaux souscripteurs de l'émission d'obligations de *Yongcheng Coal* - *Industrial Bank*, *China Everbright Bank* et *Zhongyuan Bank* - ainsi que *Xi'an Xigema Certified Public Accountants Firm Ltd.* et *China Chengxin*. Le régulateur a également placé *Haitong Securities Co. Ltd.* et ses filiales sous enquête pour des violations présumées liées aux ventes d'obligations de *Yongcheng Coal*.

Assurance : *Allianz Group* a décidé de mettre un terme à sa coentreprise avec CPIC en Chine

Le géant de l'assurance mondial *Allianz Group* a décidé de mettre un terme à sa coentreprise avec *China Pacific Insurance Co. Ltd.* (CPIC) en Chine, après avoir créé en janvier la première société d'assurance entièrement étrangère en Chine *Allianz (China) Insurance Holding Co.* Le 25 décembre, le régulateur des banques et des assurances (CBIRC) a approuvé le transfert de la participation de 23% d'*Allianz* dans *CPIC Allianz Health Insurance*, la coentreprise fondée en 2014 entre *Allianz Group* et CPIC et sa filiale *China Pacific Life Insurance Co. Ltd.* Après le transfert, la raison sociale de *CPIC Allianz Health Insurance* deviendra *CPIC Health*. CPIC détiendra 85% de *CPIC Health* et sa filiale *China Pacific Life Insurance* en détiendra le reliquat. En outre, *CITIC Trust* a l'intention de céder sa participation de 49% dans *Allianz China Life Insurance* pour 2,3 Mds RMB, l'objectif d'*Allianz Group* étant de devenir



l'actionnaire unique de la deuxième société d'assurance-vie entièrement étrangère en Chine, suite à l'établissement de *AIA Life Insurance* en août. Pour mémoire, à la faveur des mesures d'ouverture financière annoncées en juillet 2019, le plafond de participation étrangère dans les sociétés d'assurance-vie a été levé à partir du 1^{er} janvier 2020, même si la montée au capital de ces sociétés étrangères est assortie d'un coût financier élevé.

Retour au sommaire ([ici](#))



ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

Relations UE – Chine : conclusion politique des négociations de l'Accord global d'investissements

L'Union européenne et la Chine ont annoncé le 30 décembre la conclusion politique des négociations de l'Accord global d'investissements UE-Chine (*Comprehensive Agreement on Investment – CAI*), à la suite d'un appel vidéo entre le Président Xi Jinping, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, le président du Conseil européen Charles Michel, la chancelière Angela Merkel (au titre de la présidence allemande du Conseil européen) ainsi qu'Emmanuel Macron.

La Chine s'est engagée à garantir un meilleur accès à son marché pour les entreprises européennes, notamment dans le secteur manufacturier (automobile, chimie, matériel médical, etc.), les services financiers, la santé (hôpitaux privés), la R&D, les télécommunications, le transport et les services environnementaux. Des secteurs actuellement fermés aux investisseurs étrangers seront, une fois l'accord entré en vigueur, ouverts à l'Europe ; les obligations de joint-venture seront allégées et les plafonds de participation relevés.

Sur le « *level-playing field* », l'accord permettra de renforcer l'égalité de traitement des entreprises européennes vis-à-vis des entreprises chinoises, en particulier publiques (SOEs). La Chine s'est en effet engagée à ce que les SOEs opèrent selon des considérations commerciales normales et, dans le secteur des services, la Chine a désormais un devoir de transparence sur les subventions accordées aux entreprises. L'interdiction des transferts de technologie forcée est par ailleurs renforcée et l'accord garantit un accès équitable des entreprises européennes aux organismes d'établissement des normes.

Le CAI contient également un volet sur le développement durable : (i) sur l'environnement et (ii) sur le droit du travail et l'engagement de la Chine à ratifier certaines conventions de l'Organisation internationale du travail, dont celle relative au travail forcé.

Le texte est actuellement en cours de finalisation. Il sera par la suite soumis au Conseil et au Parlement européens.



China is one of the largest and fastest growing economies in the world, with a domestic market of 1.4 billion consumers.

Increasing EU business relations with China will help boost EU economic growth.

The EU-China Comprehensive Agreement on Investment will:

- guarantee an unprecedented level of access to EU investors in China
- allow EU companies to buy or establish new companies in key sectors
- help level the playing field for EU companies in China
- commit China to rules on state owned enterprises and transparency in subsidies

Market access commitments by China

Manufacturing:

- More than half of EU investment in China is in the manufacturing sector.
- This is the first time China has committed to market access in this sector with a trade partner.
- China's commitments in this sector include cars (traditional and new energy vehicles), production of transport and health equipment, and production of chemicals among others.

Services:

- Significant, binding commitments in financial services, international maritime services, environmental, construction and computer services.
- Further opening in services related to auxiliary air transport services, cloud services, and private health services.

Commitments on fair competition

State owned enterprises:

- China to ensure that SOEs active in the market take decisions solely based on commercial considerations.
- China to ensure that SOEs do not discriminate European companies when they buy goods or services from them or sell goods or services to them.
- China to share information and consult if the behaviour of SOEs affects EU investors.

Transparency in subsidies:

- Obligations on transparency as regards subsidies provided in the services sector.
- Commitment to share information and to consult on specific subsidies that could have a negative effect on the investment interests of the EU.

Forced technology transfers:

- Clear prohibition of investment requirements that compel transfer of technology.
- No interference in contractual freedom in technology licensing.
- Protection of confidential business information.

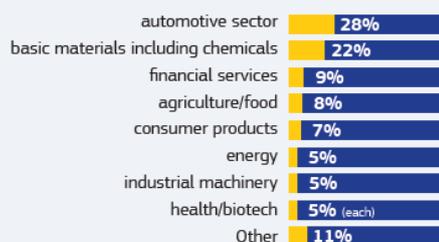
Standard setting, authorisations, transparency:

- Equal access to standard setting bodies for EU companies.
- Enhanced predictability in authorisations.
- Stronger legal certainty through transparency rules for regulatory and administrative measures.

Sustainable development + effective implementation and dispute settlement:

- Commitments to respect core ILO principles and to effectively implement the ratified ILO Conventions.
- Specific commitment on the ratification on ILO fundamental Conventions on forced labour.
- Commitment to effectively implement the Paris Climate Agreement.
- Transparent resolution of disagreements by an independent Panel of experts and with the involvement of civil society.

Where do EU companies invest in China?






Sanctions américaines : de plus en plus d'entreprises chinoises inscrites sur listes noires de sanctions américaines durant la fin décembre

Le 18 décembre, 59 entités chinoises ont été ajoutées à la *entity list* du département du Commerce, y compris l'entreprise de semi-conducteur SMIC, ses filiales ainsi que le producteur de drones DJI. Ces entreprises sont [accusées](#) de « violation des droits de l'homme » au Xinjiang, d'engagements dans la « militarisation de la mer de Chine méridionale » et de « vol des technologies américaines » pour soutenir la « modernisation de l'armée chinoise ».

Les entreprises américaines ne peuvent pas entretenir des relations commerciales avec les entreprises inscrites sur la liste à moins d'obtenir une licence du *Bureau of Industry and Security* du département du Commerce licence. Ces licences sont en pratique accordées aux entreprises américaines ; plus difficilement aux européennes.

Une nouvelle liste noire du département du Commerce a été créée le 21 décembre, la *Military End User List*. 103 entités y ont été intégrées – dont 58 chinoises et 45 russes. Le secteur de l'aéronautique et de l'aérospatial en Chine a particulièrement été ciblé, dont 7 filiales directement contrôlées par AVIC, 8 filiales du motoriste AECC, ou encore par exemple la *Academy of Aerospace Solid Propulsion Technology*. Selon le [communiqué officiel](#), les entreprises auront besoin d'une licence du gouvernement américain pour exporter, réexporter, ou transférer certains biens désignés aux entités de cette nouvelle liste. Cette dernière s'appuie sur une règle publiée en [avril](#) 2020 qui a élargi « l'univers » des exportations américaines soumises à des contrôles si ces articles sont destinés à une « utilisation finale militaire » ou à un « utilisateur final militaire » en Chine, en Russie ou au Venezuela. Les entreprises françaises doivent éventuellement solliciter des licences, notamment si leurs produits à destinations de ces entités comportent des fournisseurs américains.

Pour rappel, le 3 décembre, le département de la Défense américain a ajouté quatre entreprises chinoises supplémentaires à sa liste noire pour être « détenues ou contrôlées » par l'armée chinoise, dont le fabricant de semi-conducteurs SMIC, la société pétrolière CNOOC, ainsi que *China Construction Technology Co.* et *China International Engineering Consulting Corp.* ([Voir les brèves du 30 novembre 2020](#)). S'agissant de SMIC, le département du Commerce a [indiqué](#) que les équipements et matériels nécessaires à la production de puces avancées (nœuds de 10 nm ou moins) seront sujets à une « présomption de refus pour empêcher que cette technologie clef ne soutienne les efforts de fusion civilo-militaire de la Chine ». Le placement de SMIC sur la liste des entités constitue une nouvelle étape de l'offensive américaine pour entraver le développement technologique et industriel chinois. Si les précédentes sanctions visaient à empêcher les industriels chinois de se fournir en puces avancées auprès d'entreprises étrangères, viser directement SMIC, principal fondeur national bénéficiant d'un fort soutien public (2 Mds EUR obtenus en mai dernier), revient à entraver la capacité de la Chine à produire ses propres puces, et ainsi potentiellement à tarir son approvisionnement dans les secteurs qui en dépendent : aérospatial, télécommunications...

A noter que la dernière liste en date n'inclut pas la Commercial Aircraft Corporation of China (COMAC), mais comprend cependant l'Institut de conception et de recherche aéronautique de Shanghai, qui travaille sur les design des programme de COMAC, et la Shanghai Aircraft Manufacturing Co, qui participe à leurs fabrication.

Récapitulatif des principales sanctions américaines visant des entreprises chinoises

Date	Entreprise(s) concernée(s)	Nature de la mesure
Avril 2018	ZTE (télécommunications)	Interdiction de commercer pendant 7 ans avec les entreprises américaines (<i>levée de l'interdiction en juin, en échange de l'imposition d'une lourde amende</i>)
Octobre 2018	CGN (nucléaire civil)	Mesures de contrôle des exportations, étendues en août 2019 avec l'inscription de CGN sur la « liste des entités » (<i>interdiction aux entreprises américaines de fournir CGN sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>)
Octobre 2018	Jinhua (semi-conducteurs)	Inscription sur la « liste des entités » (<i>interdiction aux entreprises américaines de fournir Jinhua sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>)
Mai 2019	China Mobile (télécommunications)	Interdiction d'opérer sur le territoire américain (fourniture de services de télécommunications internationaux)
Mai 2019	Huawei et ses filiales (télécommunications)	Inscription de Huawei sur la « liste des entités » (<i>interdiction aux entreprises américaines de fournir Huawei sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>)
Juin 2019	Sugon (superordinateurs)	Inscription de Sugon sur la « liste des entités » (<i>interdiction aux entreprises américaines de fournir Sugon sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>)
Juillet 2019	Zhuhai Zhenrong (pétrole)	Violation des sanctions vis-à-vis de l'Iran / blocage des biens et intérêts de l'entreprise sur le territoire américain
Août 2019	Huawei, ZTE (télécommunications), Hikvision, Dahua, Hytera (vidéosurveillance)	Interdiction de participer aux marchés publics conduits par les administrations fédérales américaines
Septembre 2019	Filiales de COSCO (transport maritime)	Violation des sanctions vis-à-vis de l'Iran / gel des avoirs américains
Octobre 2019	Hikvision, Dahua (vidéosurveillance), SenseTime, Megvii, Yitu Technologies (reconnaissance faciale), iFlytek (reconnaissance vocale)	Inscription sur la « liste des entités » du fait de leur implication présumée dans la campagne de violation des droits de l'homme dans le Xinjiang (<i>interdiction aux entreprises américaines de fournir ces entreprises sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>)
Mai 2020	Cloudminds (robots intelligents), K Logistics (logistiques), Qihoo 360 (logiciels), Skyeeye Laser (télétection)	Inscription sur la « liste des entités » du fait de leur engagement présumé dans les activités militaires et les armes de destruction massive (<i>interdiction aux entreprises américaines de fournir ces entreprises sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>)

Mai 2020	Huafu (vêtements), Cloud Walk (reconnaissance faciale), FiberHome (télécommunications), NetPosa (vidéosurveillance)	Inscription sur la « liste des entités » du fait de leur implication présumée dans la campagne de violation des droits de l'homme dans le Xinjiang (<i>interdiction aux entreprises américaines de fournir ces entreprises sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>)
Juillet 2020	Esquel, Synergy, Taida Apparel (vêtements), Bitland (laptops), Meiling (électroménager), Haolin (accessoires de cheveux),	Inscription sur la « liste des entités » du fait de leur implication présumée dans la campagne de violation des droits de l'homme dans le Xinjiang (<i>interdiction aux entreprises américaines de fournir ces entreprises sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>)
Août 2020	Huawei et ses filiales (télécommunications)	Nouvelles règles limitant l'accès de Huawei aux puces américaines fabriquées à l'étranger (<i>interdiction aux entreprises non-américaines de fournir à Huawei à l'aide de technologie américaine sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>) Inscription sur la « liste des entités » de 38 filiales de Huawei
Août 2020	China Communications Construction Company (construction), Huanjia Telecommunication, Guoguang Data Communications (télécommunications)	Inscription sur la « liste des entités » du fait de leur implication présumée dans la construction d'îles artificielles en mer de Chine méridionale (<i>interdiction aux entreprises américaines de fournir ces entreprises sauf octroi d'une licence par le département du Commerce</i>)
Septembre 2020	SMIC (semi-conducteurs)	Un possible placement par le département de la Défense de l'entreprise <i>Semiconductor Manufacturing International Corporation</i> (SMIC) sur la « liste des entités » du département du Commerce, accusé d'entretenir des liens avec le complexe industrialo-militaire chinois
Septembre 2020	Union Development Group (immobilier)	Sanctions lancées par le Trésor américain envers <i>Union Development Group</i> (UDG), entreprise d'Etat chinoise, construisant un complexe aéroportuaire, portuaire et hôtelier dans un parc naturel au Cambodge jugé capable d'accueillir des ressources militaires chinoises
Septembre 2020	Tiktok, Wechat (Internet)	Annoncée par le département du Commerce , l'interdiction de la distribution (téléchargement) des applications Wechat a débuté le 20 septembre et va débuter le 27 septembre pour Tiktok. Les mises à jour et les services de paiements de Wechat sont également interdits sur le territoire américain. Tiktok peut cependant opérer jusqu'au 12 novembre (si téléchargé avant le 27 septembre).
Septembre 2020	Xinjiang Production and Construction Corps (coton), Yili Zhuowan Garment Manufacturing Co. (textile), Baoding LYSZD Trade and	Le service des Douanes et de la Protection des frontières des États-Unis (CBP) a publié le 14 septembre cinq <i>Withhold Release Orders</i> (WRO ou ordres de refuser la mainlevée de marchandises) visant des entreprises de production et de transformation de coton ainsi qu'une entreprise textile et un centre d'éducation, toutes situées au

	Business Co. (textile), Lop County Industrial Park et Lop County No. 4 Vocational Skills Education and Training Center (éducation)	Xinjiang. D'après le CBP, ces entreprises utiliseraient de la main d'œuvre soumise au travail forcé.
Novembre 2020	China Mobile, China Unicom et China Telecom	Un décret présidentiel du 12 novembre interdit aux investisseurs américains d'effectuer de nouveaux achats dans les titres de ces sociétés à partir du 11 janvier. Selon ce décret, les investisseurs auront jusqu'au mois de novembre 2021 pour vendre leurs participations existantes. La bourse de New York (<i>New York Stock Exchange</i> , NYSE) a finalement décidé le 6 janvier 2021 de retirer de la cote de ces trois opérateurs de télécommunications chinois.
Décembre 2020	SMIC (semi-conducteurs), CNOOC (pétrole), China Construction Technology, China International Engineering Consulting Corp	Le 3 décembre, le département de la Défense américain a ajouté ces quatre entreprises chinoises supplémentaires à sa « liste noire » pour être « détenues ou contrôlées » par l'armée chinoise. Les investisseurs américains ne peuvent investir dans les sociétés présentes sur cette liste et doivent également désinvestir de ces sociétés.
Décembre 2020	59 entités chinoises dont SMIC et ses filiales, DJI (drones)	Le 18 décembre, le bureau de l'industrie et de la sécurité (BIS) du département du Commerce aux Etats-Unis a publié une annonce pour ajouter 77 entités- dont 59 chinoises et une hongkongaise dans sa liste des entités (<i>Entity List</i>), y compris l'entreprise du semi-conducteur SMIC et ses 10 filiales ; en accusant ces entités de la « violation des droits de l'homme » au Xinjiang, ou des engagements dans la « militarisation de la mer de Chine méridionale », ou encore du « vol des technologies américaines » pour soutenir la « modernisation de l'armée chinoise ».
Décembre 2020	58 entités chinoises dont AVIC, AECC et ASPT (aéronautique)	Le 21 décembre, le BIS a annoncé la décision de créer une nouvelle « liste noire » - la liste des utilisateurs finaux militaires (« <i>Military End User</i> » List), tout en annonçant la première tranche de 103 entités qui ont été intégrées – dont 58 chinoises et 45 russes. Le secteur de l'aviation et de l'aérospatial en Chine a été particulièrement ciblé. Les entreprises auront besoin d'une licence du gouvernement américain pour exporter, réexporter, ou transférer certains biens désignés aux entités dans cette nouvelle liste
Janvier 2021	8 applications chinoises dont Wechat pay et Alipay	Un décret présidentiel de Donald Trump interdit les transactions avec huit applications chinoises, dont les services de paiement Alipay et WeChat Pay, au motif que ces derniers « continuent de menacer la sécurité nationale, la politique étrangère et l'économie ». Ce décret devrait entrer en vigueur 45 jours après sa publication

Relations Chine - US : la bourse de New York décide finalement de retirer de la cote les entreprises de télécommunications chinoises.

La bourse de New York (*New York Stock Exchange*, NYSE) a finalement décidé le 6 janvier de retirer de la cote trois opérateurs de télécommunications chinois (China Mobile, China Telecom et China Unicom, les trois principaux acteurs en Chine), moins de deux jours après avoir annoncé l'annulation de ce retrait. La décision est, selon la NYSE, basée sur une nouvelle directive reçue le 6 janvier par le Trésor américain. Les investisseurs américains, si les retraits de la cote sont achevés, ne pourront plus acheter de nouveaux titres de ces trois sociétés à partir du 11 janvier.

Les sociétés mères des trois entreprises faisaient partie des 35 sociétés chinoises qui ont été mises sur liste noire par le ministère de la Défense en décembre 2020 pour leur lien présumé avec l'armée chinoise ([Voir les brèves de la semaine du 30 novembre 2020](#)).

La décision de la bourse de New York de radier ces sociétés de la cote fait suite au décret présidentiel du 12 novembre qui interdisait aux investisseurs américains d'effectuer de nouveaux achats dans les titres de ces sociétés à partir du 11 janvier. Selon ce décret, les investisseurs auront jusqu'au mois de novembre 2021 pour vendre leurs participations existantes. Les entités cotées à la bourse de New York n'étaient pas les sociétés mères mais leurs filiales ; il n'était pas clairement établi si celles-ci étaient également concernées par l'ordre. Le département du Trésor, qui voulait se montrer plus prudent, a « édulcoré » certains aspects généraux du décret, en précisant dans une annonce fin décembre que les filiales ne seraient incluses que lorsqu'elles seraient explicitement désignées par l'agence.

Le 6 janvier, le Trésor a clarifié la définition dans une nouvelle annonce selon laquelle le décret de novembre s'applique à toute filiale dont le nom correspond "exactement ou étroitement" au nom de la société mère figurant sur la liste.

ALE : l'accord de libre-échange entre la Chine et l'île Maurice entre en vigueur

L'accord de libre-échange (ALE) entre la Chine et l'île Maurice, qui a été signé en octobre 2019 ([voir brèves de la semaine du 14 octobre 2019](#)), est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Cet ALE est le premier entre la Chine et un pays africain. Les droits de douanes sont éliminés sur 96,3 % de produits chinois et 94,2 % de produits mauriciens. Les échanges commerciaux entre les deux pays est très déséquilibrée, la Chine exportant 804,2 MUSD de produits en 2019 et en important seulement 38,9 (selon les douanes chinoises).

Concernant le commerce des services, l'île Maurice a pris des engagements dans 11 secteurs dont la finance, l'éducation, le tourisme, et la santé. La Chine a fait de même dans les secteurs des services commerciaux, de la finance, et du transport.

L'accord actualise par ailleurs le traité de 1996 relatif aux investissements bilatéraux qui couvre la coopération économique et technologique, les règles d'origine, les recours commerciaux, et les barrières techniques.

14 autres ALE de la Chine sont déjà en vigueur : avec l'ASEAN, Singapour, le Cambodge, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Maldives, la Suisse, l'Islande, la Géorgie, le Costa Rica, le Pérou et le Chili.

ALE signés	ALE en cours négociations	ALE en considération
RCEP (en attente de ratification)	Sri Lanka	Colombie
ASEAN	Israël	Fiji
Singapour	Norvège	Népal
Cambodge	Nouvelle-Zélande (mise à jour)	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Corée du Sud	Moldavie	Canada
Australie	Paname	Bangladesh
Nouvelle-Zélande	Corée du Sud (phase-2)	Mongolie
Pakistan	Palestine	Suisse (mise à jour)
Maldives	Pérou (mise à jour)	
Suisse	Japon & Corée du Sud	
Islande	Conseil de coopération du Golfe	
Géorgie		
Pérou		
Chili		
Maurice		
Costa Rica		

[Consulter l’ALE entre la Chine et l’île Maurice](#)

Retour au sommaire ([ici](#))

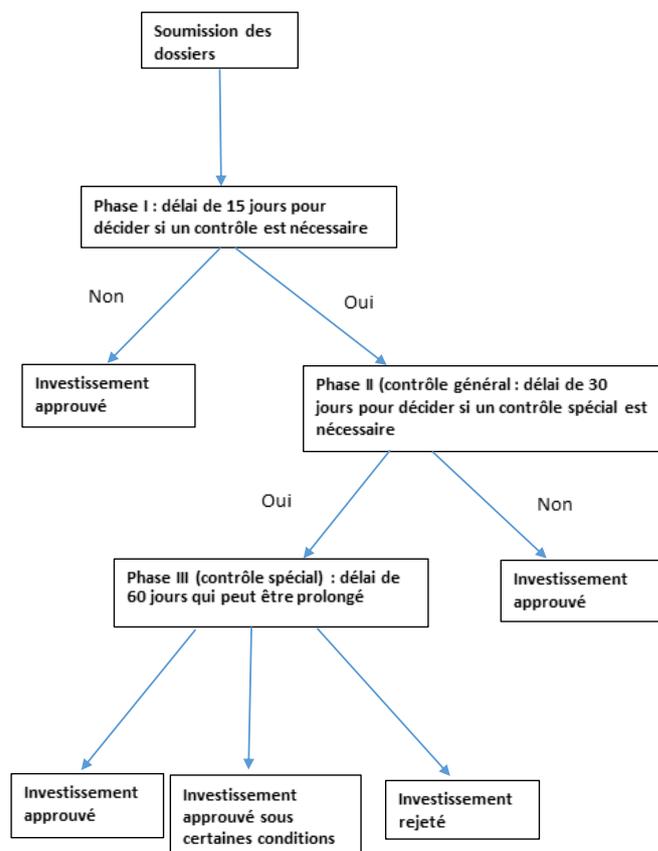
CLIMAT DES AFFAIRES

Investissements étrangers : la NDRC et le MofCom ont conjointement publié des mesures sur le contrôle des investissements étrangers

Le 19 décembre, la Commission nationale du développement et de la réforme (NDRC) et le ministère chinois du Commerce (MofCom) ont conjointement publié des mesures de contrôle des investissements étrangers relatives à la sécurité nationale, qui entreront en vigueur le 18 janvier 2021.

Les dernières règles sur le contrôle des investissements étrangers et la sécurité nationale datent de l'année 2011 ; les nouvelles mesures, en conformité avec la loi sur les investissements étrangers et la loi sur la sécurité nationale, institutionnalisent le mécanisme du contrôle des investissements étrangers.

- Le bureau du mécanisme du contrôle des investissements étrangers est établi au sein de la NDRC qui est responsable du contrôle conjointement avec le MofCom ;
- La portée du contrôle couvre : les investissements dans l'industrie militaire ou dans les zones géographiques à proximité des infrastructures militaires ; les investissements ayant obtenu le contrôle « réel » de l'entreprise (majorité des actions dans l'entreprise ou impact significatif sur la prise de décision de l'entreprise) ; les investissements dans les secteurs « importants » liés à la sécurité nationale, y compris certains produits agricoles, produits énergétiques et ressources naturelles, équipements, infrastructures, services de transport, produits et services culturels, technologie informatique, produits et services internet, services financiers, et technologies clés ;
- Les investisseurs étrangers ont une obligation d'informer le bureau du contrôle des investissements si leurs investissements sont susceptibles d'être concernés par le contrôle ; dans le cas contraire, le bureau du mécanisme enjoindra ces investisseurs à rapporter leurs investissements sous un certain délai (non spécifié) ;
- La procédure du contrôle des investissements se déroule en trois phases : (i) le bureau de contrôle décide, dans un délai de 15 jours, si un contrôle de sécurité est lancé ; (ii) un « contrôle général » est lancé : l'investissement est approuvé dans un délai de 30 jours ou débute la phase 3 ; (iii) un « contrôle spécial » est lancé : le bureau de contrôle décide dans un délai de 60 jours si l'investissement est approuvé, rejeté, ou approuvé sous certaines conditions ; dans certains cas « exceptionnels », le délai de la phase 3 pourra être prolongé ;
- Dans le cas où des investisseurs étrangers manquent à informer le bureau de contrôle, soumettent des documents frauduleux, ou ne satisfont pas les conditions demandées dans un cas d'approbation sous conditions : les actions et capitaux déjà investis doivent être disposés, et des dossiers de « crédit négatif » seront enregistrés dans le système d'information du crédit social national.



Des règles applicables au contrôle des investisseurs étrangers dans le cadre d’achat d’actions via une bourse des valeurs mobilière ou une autre plateforme de négociations de titres approuvé par le gouvernement chinois seront publiées conjointement par le bureau du contrôle et le régulateur des valeurs mobilières chinois (CSRC).

Investissements étrangers : le « Catalogue des industries encouragées pour les investissements étrangers » mis à jour

Le 28 décembre 2020, la Commission nationale du développement et de la réforme (NDRC) et le ministère du Commerce (MofCom) ont conjointement publié la version définitive du « Catalogue des industries encouragées pour les investissements étrangers » mis à jour pour l’année 2020. Les industries listées dans ce Catalogue peuvent bénéficier d’avantages fiscaux et un meilleur accès aux terrains. Le MofCom a évoqué parmi les bénéfices potentiels, des allègements fiscaux jusqu’à 15 % pour les entreprises étrangères investissant dans le catalogue des secteurs encouragée pour la région de l’ouest ; et jusqu’à 30 % d’exonération des frais de transfert de terre pour les projets d’utilisation intensive des terres. Mais les avantages dépendent des lois et des réglementations spécifiques à chaque secteur et à chaque région¹.

¹ A la suite de l’entrée en vigueur rétrospective de la réglementation de l’Administration de l’Etat sur les Impôts (publication en octobre 2018, entrée en vigueur en janvier 2018) pour étendre le champ d’application de la politique d’exonération temporaire des impôts sur les prélèvements des réinvestissements domestiques par les



Le Catalogue contient deux sections comme dans les années précédentes : une section applicable au pays entier, et une section applicable aux régions du centre et de l'ouest de la Chine.

Pour l'ensemble du pays sont notamment encouragés les investissements dans certains secteurs des matières premières, des composants, et des machines industrielles. Les investissements dans les services sont également encouragés, en particulier dans la R&D et la conception (dans la 5G et la blockchain, ainsi que la conception des infrastructures du traitement des eaux usées), les services commerciaux, la logistique et les services informatiques (formation, soins médicaux).

Pour les régions du centre et de l'ouest : dans le Heilongjiang et le Yunnan les investissements dans la transformation des produits agricoles et le tourisme sont encouragés ; dans le Henan, le Shaanxi et le Guangxi les investissements dans le matériel médical, les produits antiépidémiques et la production de matières premières de la médecine ; dans le Hubei, le Sichuan et Chongqing les investissements dans les matériaux semi-conducteurs, le graphène et les céramiques industrielles ; dans le Liaoning, l'Anhui et le Hunan les investissements dans les formations professionnelles ; dans l'île de Hainan les investissements dans le commerce, la navigation, les finances et le tourisme, afin de soutenir le développement du port de libre-échange.

Le nouveau Catalogue entrera en vigueur le 27 janvier 2021, remplaçant celui de 2019.

[Consulter le Catalogue \(édition 2020\)](#)

Hainan : publication du projet de loi pour l'établissement du port franc de Hainan

Plusieurs réglementations ont été publiées « officialisant » le statut de port de libre-échange de Hainan en ligne avec le plan directeur de création du port franc publié le 1^{er} juin 2020. Le législateur chinois, l'Assemblée nationale populaire (ANP), a publié le 4 janvier 2021 un [projet de loi](#) soumis à commentaire jusqu'au 29 janvier.

Selon le projet de loi, une période de transition courant de 2020 à 2025 doit permettre d'élargir progressivement le spectre des marchandises éligibles à l'exonération, par système de listes ; à partir de 2025, toutes les marchandises importées - à l'exception des marchandises énumérées dans une liste négative ad hoc à paraître ultérieurement - seront exonérées de droits de douane.

Le projet réitère les politiques favorables de Hainan en matière d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu, mais ne prévoit pas de dispositions spécifiques concernant les taux d'imposition. Selon le plan directeur, les entreprises enregistrées à Hainan et exerçant des activités commerciales dans des secteurs industriels encouragés bénéficieront d'un rabais d'impôt (15 % au lieu de 25 %). Cette politique sera étendue à tous les secteurs industriels après 2025.

Cette [liste négative](#) susmentionnée a été publiée le 31 décembre par la Commission nationale de développement et de la réforme (NDRC) et le ministère du Commerce ; elle entrera en vigueur à partir du 1^{er} février. La liste n'ouvre que quelques secteurs, notamment l'exploitation minière, le e-commerce et les études de marché. Une réduction ultérieure de la liste négative est prévue.

La première liste de marchandises pouvant être importées hors taxe dans le cadre de la création du port franc de Hainan est par ailleurs entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2020. L'importation hors taxes est soumise à conditions. Pour bénéficier de l'exemption de taxes, les marchandises doivent être

revenus distribués des investisseurs étrangers résidant en Chine, du catalogue des industries encouragées à tous les secteurs non-interdits, les avantages dont les investisseurs étrangers dans les secteurs encouragés peuvent bénéficier sont prévus dans les différentes réglementations selon les secteurs et les régions, et ne sont pas agrégés.

importées par des entreprises enregistrées en tant qu'entités juridique indépendantes à Hainan, soit pour leur usage propre, soit pour être intégrées dans des processus de fabrication et de création de biens et services vendus à l'étranger. Par conséquent, les 169 marchandises incluses dans la liste sont exclusivement des matières premières et auxiliaires. Elles couvrent plusieurs domaines : produits agricoles (ex. noix de coco, orge, etc.), matières premières industrielles (ex. minerais, charbon, pétrole, gaz naturel liquéfié, bois, etc.), matières premières chimiques (ex. xylène, méthanol, etc.), pièces et composants utilisés pour la réparation et la maintenance d'aéronefs et de navires, etc. Le texte officiel précise que les marchandises doivent être utilisées par l'importateur uniquement, et ne peuvent en aucun cas être transférées ou vendues, ni l'intérieur de l'île ni en dehors. Par ailleurs, si les intrants interviennent dans la fabrication de biens destinés au marché domestique chinois, les taxes doivent être acquittées par l'importateur.

Droit des marchés publics : la Chine publie un projet de loi modifiant l'un des deux piliers de son droit des marchés publics, se rapprochant partialement des exigences de l'accord de l'OMC sur les marchés publics

Après avoir publié en décembre 2019 un projet d'amendement de [la loi sur les appels d'offres](#), la Chine continue sa modernisation du droit des marchés publics en [publiant](#) le 8 décembre 2020 un projet de d'amendement de la loi sur les marchés publics.

La proposition de réforme vise, entre autres, à promouvoir l'intégration du système chinois de marchés publics avec les règles internationalement acceptées. Cela est lié aux négociations en cours de la Chine pour adhérer à l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC, dans lequel les parties devront confirmer que le système de passation des marchés publics chinois est conforme aux exigences de l'AMP.

La révision proposée contient cependant toujours des dispositions contraires à l'accord de l'OMC ; elle maintient notamment une exigence de la disposition "Buy China" qui oblige les agences publics à acheter des biens, des services et des projets de construction nationaux, avec certaines exceptions (si non disponible en Chine, ou si ne peut être obtenu à des conditions commerciales raisonnables). Cette disposition est incompatible avec le mandat de traitement national de l'AMP, et devra donc être supprimée ou levée pour les marchés publics couverts par l'AMP.

L'une des préoccupations des juristes concerne la nouvelle exigence d'un examen de sécurité nationale pour tout marché qui "peut nuire à la sécurité nationale". La proposition ne donne aucun détail sur la portée de l'examen, sur les motifs qui pourraient déclencher un examen ou sur la manière dont cela pourrait avoir un impact sur un marché.

Une avancée certaine est notable concernant le recours d'une partie s'estimant lésée : un fournisseur qui estime que les documents ou le processus de passation de marché ou la sélection du fournisseur gagnant ont porté atteinte à ses droits et intérêts pourra faire part de ses préoccupations à l'entité adjudicatrice ou à une autre entité gouvernementale. Pendant le traitement d'une plainte, l'entité adjudicatrice peut être tenue de suspendre le marché pour une durée maximale de 30 jours. Si le fournisseur n'est pas satisfait du traitement de la plainte, il pourra porter celle-ci devant un tribunal.

La proposition de réforme exige la protection des informations des fournisseurs. Elle interdit également les conflits d'intérêts ainsi que l'offre et l'acceptation de pots-de-vin ou d'autres avantages indus. Le projet encourage, mais n'exige pas, l'utilisation de la passation de marché électronique.

Retour au sommaire ([ici](#))

INDUSTRIE ET NUMERIQUE

Economie numérique : Alibaba visé par une enquête pour pratiques monopolistiques

Le 24 décembre, l'administration d'Etat pour la supervision du marché (SAMR) a lancé une enquête contre les pratiques monopolistiques d'Alibaba et convoqué certains cadres d'Ant Financial dans le cadre de la mise en conformité des pratiques financières du groupe, un mois après la suspension de l'introduction en bourse d'Ant, évaluée à 37 Mds USD.

Il s'agit de la première enquête anti-monopole à l'encontre d'une entreprise du numérique pour abus de position dominante, qui pourrait, [selon certains analystes](#), conduire à une amende de 10 % du CA. La pratique d'« exclusivité forcée », qui oblige les vendeurs sur les plateformes de e-commerce à n'être présents que sur une seule plateforme, fait notamment partie des griefs adressés au groupe. Par ailleurs, l'enquête intervient peu de temps après l'introduction, le 10 novembre 2020, de nouvelles directives anti-monopoles, reprenant des propositions de révision de janvier 2020 de la loi anti-monopole, en vigueur depuis 2008. Ces événements semblent ainsi signaler une volonté d'encadrer le développement des plateformes numériques à la fois pour protéger les intérêts des utilisateurs et pour asseoir le contrôle économique et politique sur les géants du numérique.

Par ailleurs, selon le *Financial Times*, les autorités ont demandé à [censurer](#) la couverture médiatique chinoise de l'enquête. Une directive [indiquerait](#) ainsi que « si une annonce d'entreprise s'oppose à la position officielle, ne publiez pas, ne repostez pas, ne citez pas les médias étrangers », et ce alors que des blogs et des médias non officiels en ligne spéculent sur la disparition de Jack Ma, qui n'a [pas fait d'apparition publique](#) depuis son discours dénonçant la régulation comme réprimant l'innovation dans l'industrie financière fin octobre.

International : interdiction aux Etats-Unis d'applications chinoises dont Alipay (Ant Group) et WeChat Pay

Un [décret présidentiel](#) de Donald Trump du 5 janvier 2021 interdit les transactions avec huit applications chinoises, dont les services de paiement Alipay et WeChat Pay, [au motif](#) que ces derniers « continuent de menacer la sécurité nationale, la politique étrangère et l'économie » des Etats-Unis, une argumentation similaire à celle avancée par deux autres décrets présidentiels à l'encontre de TikTok et de WeChat en août dernier.

Selon le décret, ces huit applications peuvent [accéder](#) aux informations personnelles des utilisateurs, et être utilisées par le gouvernement chinois pour « tracer la localisation d'employés et d'entrepreneurs fédéraux et constituer des dossiers d'informations personnelles ». Outre Alipay et WeChat Pay, les applications visées sont QQ Wallet, Tencent QQ (deux applications de Tencent, qui détient aussi WeChat Pay) CamScanner, SHAREit, Tencent QQ, VMate et WPS Office.

Ce décret devrait entrer en vigueur 45 jours après sa publication, soit après le mandat du président sortant Donald Trump. Il fait suite à une ordonnance du Président de retirer trois opérateurs de télécommunications chinois (China Mobile, China Unicom, China Telecom) de la bourse de New York (*cf. section échanges et politique commerciale*), et s'inscrit dans un contexte plus large de sanctions américaines à l'encontre d'entreprises chinoises soupçonnées de liens avec l'appareil militaire (*cf. brève concernant les sanctions américaines dans la section échanges et politique commerciale*).

Sports : l'industrie du sport connaît un bilan positif en 2020

Selon les chiffres du [Bureau national des statistiques](#) publiés en décembre 2020, la production totale de l'industrie des sports en 2019 s'est chiffrée à 2 948 Mds CNY (371 Mds EUR), soit une augmentation de [11,6 %](#) par rapport à 2018. Les services du sport représentent 67,7 % de la valeur totale ajoutée, soit 2,9 points de pourcentage de plus que l'an passé ; tandis que la manufacture des produits sportifs et autres produits liés représentent quant à eux 30,4 % ; et la construction d'installations sportives 1,9 %. En 2019, la valeur ajoutée s'est ainsi élevée à 1 125 Mds CNY (141 Mds EUR). Selon le rapport, les secteurs de la santé (*fitness*) et des loisirs ont connu la plus forte croissance ([74,4 %](#) de la valeur ajoutée).

Le gouvernement chinois s'est fixé des objectifs ambitieux dans l'industrie du sport, notamment celui d'atteindre 4 % du PIB national à l'horizon 2035 (à comparer à 2,5 % en 2019). Les autorités cherchent à encourager la pratique du sport par les citoyens, mais aussi à favoriser l'instauration d'un écosystème plus compétitif : le plan quinquennal (2016-2020) dédié au développement du sport prévoyait ainsi la mise en place de mesures fiscales et d'aides financières, tandis qu'un fonds d'investissement public spécifiquement dédié au développement du sport [était à l'étude](#) fin 2019.

Cet enthousiasme pour l'industrie du sport est également présent au niveau municipal. En novembre 2020, Chengdu et Chongqing ont déclaré lancer une [candidature conjointe](#) pour les JO de 2032, tandis que les autorités de Shanghai ont confirmé avoir lancé une étude de faisabilité. Pour Chengdu, cette démarche s'inscrit également dans une volonté plus large de devenir une ville sportive mondialement reconnue ; en témoignent ses [candidatures réussies](#) pour les championnats mondiaux de tennis de table, la coupe Asie AFC de 2023 ou encore les Jeux mondiaux de 2025 (compétition dans 37 disciplines non olympiques).

Politique industrielle : le comité central du PCC souhaite renforcer le travail du « Front uni » au niveau local et dans les entreprises privées

Le comité central du Parti Communiste Chinois (PCC) a publié le 5 janvier les « [ordonnances du PCC sur le travail de Front uni](#) », révisant la version précédente datant de 2015. Ce nouveau règlement octroie au Front uni, organe d'influence du PCC, un rang plus élevé et renforcé au niveau local et au sein des entreprises privées.

Les ordonnances prévoient notamment que tous les secrétaires du PCC aux niveaux provincial et municipal mettent en place et président des *leading small groups* (LSGs) du Front uni, tandis que les cellules de base du PCC doivent créer un mécanisme dédié au travail du Front uni. S'agissant des entreprises privées, les ordonnances incluent une nouvelle section sur la « nouvelle strate sociale ». Celle-ci encourage les officiels du Front uni à s'intéresser et à comprendre les enjeux et préoccupations des entreprises privées, à défendre leurs droits et à impliquer des chefs d'entreprises privées en politique. A noter en outre que le règlement vise les citoyens chinois (dont les étudiants) à l'étranger, en [incluant](#) la promesse de protéger leurs « droits légaux ».

En septembre 2020, le PCC avait également présenté des « [indications pour le renforcement du travail du Front uni dans l'économie privée de la nouvelle ère](#) » pour les entreprises privées présentes en Chine, avec les objectifs notables de renforcer « l'orientation et la supervision » de celles-ci.



Santé : l'Administration nationale des produits médicaux (NMPA) valide « sous conditions » un vaccin de Sinopharm

Le 30 décembre, l'entreprise publique pharmaceutique Sinopharm a annoncé un taux d'efficacité de plus de 79 % (contre 95 % pour Pfizer/BioNTech et 94 % pour Moderna) pour l'un de ses deux vaccins contre le covid-19, celui développé avec le Beijing Institute of Biological Products à partir de souches de virus désactivées. Auparavant, les Emirats Arabes Unis avaient annoncé un taux d'efficacité de 86 % pour le même vaccin. Bien que l'analyse des données soit toujours en cours, ces résultats encourageants ont conduit les autorités chinoises à approuver ce vaccin pour l'inoculation à la population dans son ensemble.

Selon Zeng Yixin, ministre-adjoint de la Santé, la campagne de vaccination en Chine concernera d'abord les personnes à risque avant d'être étendue à l'ensemble de la population, une vaccination de « 60 à 70 % » des personnes étant considérée nécessaire pour protéger l'ensemble de la population chinoise. Les vaccins devraient par ailleurs être « fournis gratuitement ».

Pour rappel, 1,5 M de personnes appartenant à des populations jugées « à risque » auraient été vaccinées en Chine avant le mois de décembre dans le cadre de procédure « d'urgence » antérieures à la validation du vaccin par les autorités. Cette campagne s'est depuis accélérée puisque 3 M de personnes supplémentaires auraient reçu un vaccin en Chine entre le 15 et le 30 décembre.

Le ministère de l'Industrie et des Technologies de l'information (MIIT) a par ailleurs [affirmé](#) que la Chine serait en mesure de fournir 100 M de doses de vaccins d'ici au Nouvel An lunaire (mi-février) en s'appuyant sur trois vaccins inactivés. Cette annonce suggère probablement une inclusion du deuxième vaccin de Sinopharm, développé avec le Wuhan Institute of Biological Products, et celui de Sinovac. Le MIIT a par ailleurs assuré que le pays serait en mesure d'assurer une vaccination générale à l'ensemble de sa population en 2021, alors même que les laboratoires chinois ont déjà commencé à livrer un certain nombre de pays (Indonésie, Maroc, Egypte...) conformément aux engagements pris dans le cadre de la « [diplomatie du vaccin](#) ».

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS

Marché carbone : publication du règlement régissant le marché national du carbone, effectif à partir du 1^{er} février 2021

Le ministère de l'Écologie et l'Environnement (MEE) a publié le 5 janvier le [règlement](#) officiel du marché national d'échanges de quotas de carbone (ETS), qui entrera en vigueur le 1^{er} février. Malgré une accélération notable des travaux fin 2020 (voir Brèves hebdomadaires de la semaine du [2/11](#), du [23/11](#) et du [7/12](#)) l'objectif initial d'un lancement effectif en 2020 n'a pas été atteint. Le MEE a fait savoir lors d'une [conférence de presse](#) que l'étape de mise en conformité du marché national ETS pour le secteur de la production d'électricité a officiellement démarré au 1^{er} janvier 2021 (jusqu'au 31 décembre) avec pour l'instant [2 225 entreprises](#) concernées. A terme, le marché ETS chinois devrait inclure progressivement les autres secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (ciment, acier, papier, chimie,...).

Le règlement définit les principales dispositions suivantes :

- Système de gouvernance centralisé : le MEE est compétent pour l'élaboration de l'architecture générale du marché national du carbone (définition des secteurs et des gaz à effet de serre concernés, mécanismes de fixation et d'allocation des quotas d'émissions,...).
- Entreprises assujetties : les entreprises dans les secteurs concernés dont les émissions annuelles de gaz à effet de serre sont supérieures à 26 000 tonnes-équivalent-CO₂ sont concernées par le marché national du carbone.
- Allocation des quotas d'émission : les bureaux provinciaux du MEE distribuent les quotas d'émissions de gaz à effet de serre (GES) aux entreprises assujetties selon le mécanisme d'allocation défini par le MEE. Les quotas sont distribués gratuitement pendant une première phase, à la durée encore indéfinie. Ensuite, une proportion d'entre eux devra être payée par les acteurs concernés, selon des règles restant à définir.
- Échanges : les échanges des quotas d'émissions se déroulent sur une plateforme d'échanges du marché national du carbone qui est en train d'être finalisée par le MEE. Au-delà des quotas d'émission carbone, le MEE pourra introduire d'autres produits pertinents à échanger sur le marché carbone.
- Déclaration des émissions et conformité : les entreprises doivent soumettre leur déclaration d'émissions de gaz à effet de serre de l'année précédente au bureau provincial du MEE avant le 31 mars. Les entreprises peuvent utiliser des crédits certifiés de réduction d'émissions (en anglais : *Chinese Certified Emission Reduction*, CCER) pour compenser jusqu'à 5% de leur volume d'émission. Les bureaux provinciaux du MEE sont responsables de la vérification des déclarations. Les entreprises sont tenues de rendre des quotas équivalents ou supérieurs à leurs émissions auprès des bureaux provinciaux du MEE avant la date limite de conformité décidée par le MEE.
- Pénalités : toute infraction relative aux déclarations d'émissions et au délai d'acquittement des quotas donnera lieu à une amende pouvant atteindre 30 000 RMB par an (environ 3 800 EUR).
- Gaz à effet de serre concernés : le marché national ETS couvrira le CO₂, le CH₄, le N₂O, le HFCs, le PFCs, le SF₆ et le NF₃ (cependant le 1^{er} cycle de conformité pour le secteur de la production électrique ne couvre que le CO₂).

Pour mémoire, la construction d'un marché du carbone unifié a été initiée en 2017 et s'est basée sur les retours d'expérience des 8 marchés pilotes d'échanges de quotas d'émissions (Shenzhen, Shanghai, Beijing, Guangdong, Tianjin, Hubei, Chongqing et Fujian).

Transport aérien : les restrictions sanitaires sur les vols internationaux se multiplient, à l'approche du nouvel an chinois

A l'approche des déplacements pour les congés du nouvel an lunaire mi-février, les autorités chinoises mettent progressivement en place des mesures de restriction de circulation sur le plan intérieur, mais aussi pour les passagers de vols internationaux. Après l'obligation faite en novembre de [double dépistage négatif au COVID-19](#) (test PCR et sérologique IgM en moins de 48h pour tous les passagers au départ de Paris, en direct ou en transit), un dispositif ad-hoc a été mis en place à l'aéroport de Paris-CDG pour les passagers en transit, [opérationnel depuis le 14 décembre](#). Depuis le 8 janvier, la Chine limite pour les passagers au départ de France sur un vol direct la collecte de leurs résultats de tests à [trois laboratoires homologués à Paris](#), pour tous les voyageurs au départ d'Île-de-France et de nombreuses régions françaises. En plus de ces dispositions sanitaires, les [interdictions d'embarquement de tous les passagers de nationalité non chinoise](#) au départ de France sont maintenues.

A l'arrivée sur le territoire chinois, les mesures de quarantaine ont également été renforcées pour les passagers internationaux. Pour ne citer que les plus récentes : la ville de Pékin a étendu les [quarantaines de 14 à 21 jours](#) depuis le 5 janvier ; il en est de même [à Shenzhen](#) ; dans la [province du Hubei](#) (Wuhan inclus), la quarantaine est portée à 28 jours (14+14), selon les modalités annoncées par les autorités locales dès le 30 décembre dernier. Par ailleurs, dans un souci de prévention face à la propagation d'un variant du COVID-19, [la Chine a suspendu toutes ses liaisons aériennes avec le Royaume-Uni](#) depuis le 28 décembre, et au moins jusqu'au 10 janvier. En outre, on constate une cascade de décisions de suspensions de vols réguliers, en application de la politique « 5-1 », tenant responsables les compagnies aériennes de « l'importation » de passagers testés positifs au COVID-19 à leur arrivée en Chine (même si le diagnostic intervient plusieurs jours après leur arrivée sur le sol chinois, pendant leur quarantaine). Ces décisions touchent les compagnies chinoises (comme Air China, suspendu deux semaines pour son vol entre [Los Angeles et Shenzhen](#) depuis le 4 janvier) et les transporteurs étrangers (parmi lesquels [Ethiopian Airlines](#), suspendu 3 semaines pour son vol entre Addis-Abeba et Chengdu depuis le 21 décembre 2020, ou encore [Swiss](#), suspendu une semaine pour sa rotation entre Zurich et Shanghai dans la semaine du 27 décembre au 2 janvier 2021).

Energie : la Chine a connu fin décembre ses plus importantes coupures de courant depuis 10 ans, liées à la pénurie de charbon

Plusieurs cas d'importantes coupures de courant et de rationnement de la consommation d'énergie ont été reportés fin décembre dans les provinces du Hunan, du Zhejiang, du Jiangxi, du Guangdong et de Canton, affectant les industries, les commerces et immeubles de bureaux. Certaines villes ou quartiers ont été temporairement plongées dans le noir (notamment à Shanghai, Yiwu, Shenzhen, Dongguan, Foshan et Zhuhai). Des entreprises ont dû demander à leurs employés de télétravailler ou de quitter plus tôt le travail. Un [plan d'urgence](#) priorisant l'approvisionnement des consommateurs résidentiels a été mis en place par le gouvernement. La Chine n'aurait pas connu de telles coupures de courant depuis 10 ans.

Cette crise de l'approvisionnement en énergie s'explique par une demande très importante en électricité dans un contexte de tension sur la disponibilité en charbon. En effet, la Chine est témoin depuis ces derniers mois d'une forte reprise industrielle post pandémie, notamment pour répondre à la demande mondiale en matériel médical et électronique. Pour répondre à la demande, certaines usines tournent à plein régime (surtout celles dans le Sud et sur la côte Est, où les coupures ont lieu). De plus, l'hiver plus froid que d'habitude entraîne une consommation exceptionnelle de chauffage et

des dysfonctionnements de certaines infrastructures électriques, endommagées par la glace. La consommation électrique du mois de novembre était ainsi en hausse de 9,4% en glissement annuel.

A [Pékin](#), des centrales à charbon fermées depuis 2017 ont été rallumées pour faire face à la vague de froid. Dans la province du [Zhejiang](#) au contraire, les autorités ont exigé l'arrêt de l'activité de certaines centrales électriques et d'industries pour parvenir aux objectifs de maîtrise de la consommation de charbon et de l'intensité énergétique fixés par le 13^{ème} plan quinquennal (2016-2020).

Plusieurs raisons expliquent les difficultés d'approvisionnement en charbon constatées depuis début novembre : (i) une baisse importante des importations de charbon (restrictions sur le charbon australien qui représentait environ [41%](#) des importations chinoises l'année dernière), (ii) une production domestique qui peine à suivre la cadence (production charbonnière en baisse dans le contexte de la campagne menée par le gouvernement de [répression des mines illégales](#)) (iii) problématiques de logistique de transport, la province du Henan ayant exigé que des [camions au gaz naturel](#) conformes aux derniers critères d'émissions soient utilisés pour le transport du charbon. En conséquence, le prix de la tonne de charbon est en forte hausse (+10% en décembre) malgré les tentatives de contrôle du gouvernement (voir [Brèves hebdomadaires du 14 décembre](#)). Le 30 décembre, la publication de l'indice de prix du charbon chinois a d'ailleurs été suspendue par le China Electricity Council qui a mis en cause une « flambée des prix » et des « prix chaotiques ». Les analystes s'accordent à dire que les prix du charbon devraient restés élevés sur le court terme, alors que les approvisionnements continuent toujours de manquer.

Développement durable : approbation de la loi sur la protection du fleuve Yangtsé

Le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire a approuvé le 26 décembre 2020 une loi de protection du fleuve Yangtsé qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2021. Il s'agit de la première loi dédiée à la protection d'un fleuve en particulier. Organisée en neuf chapitres, cette loi vise à renforcer la protection environnementale et la restauration écologique, à accélérer l'utilisation efficace et restreinte des ressources naturelles et à garantir la sécurité écologique du bassin du Yangtsé.

La loi dispose d'établir un mécanisme de coordination au niveau national pour répondre aux enjeux environnementaux dépassant les frontières des provinces traversées par le fleuve. Elle renforce la prévention et le contrôle de la pollution des ressources en eau et de l'extraction illégale de sable. Elle confirme l'interdiction totale de la pêche dans les zones protégées sur l'intégralité du fleuve et sur ses principaux affluents (cf. [brèves du SER de la semaine du 10 août 2020](#)). En outre, la loi demande de limiter la circulation des bateaux au sein des habitats importants pour les animaux aquatiques et de détruire les petites centrales hydrauliques qui ne seraient pas conformes aux exigences environnementales. Enfin, cette loi renforce les pénalités administratives et financières encourues.

[Lire la loi complète en chinois](#)

Energie: l'Administration nationale de l'énergie annonce un objectif de 120 GW supplémentaires de capacités éolienne et solaire en 2021

L'Administration nationale de l'énergie (NEA), le régulateur chinois de l'énergie, a annoncé un objectif de [120 GW](#) de nouvelles capacités solaires et éoliennes pour 2021. Cet objectif annuel est le plus ambitieux annoncé par la Chine jusqu'à présent et fait suite à l'annonce du président Xi Jinping du 12 décembre d'atteindre 1 200 GW de capacités solaire et éolienne installées à l'horizon 2030 (voir [Brèves](#)



[hebdomadaires du 14 décembre](#)). Avec aujourd'hui environ 480 GW déjà disponibles en Chine, cela suppose un rythme annuel de 72 GW supplémentaires.

Cependant, l'objectif annoncé pour 2021 semble difficilement atteignable selon certains [analystes](#) en raison de contraintes réseau. D'après State Grid, le gestionnaire de réseau chinois, le réseau électrique actuel est en mesure d'accueillir seulement 48 GW d'énergie solaire et 37 GW d'énergie éolienne supplémentaires. Quinze lignes électriques hautes tension à courant continu (CCHT) sont actuellement en cours de construction en Chine, mais elles ne seraient a priori pas opérationnelles avant 2022-2023.

Energie : publication d'un livre blanc sur l'énergie, présentant les réalisations chinoises durant la « nouvelle ère » et esquissant des stratégies pour l'avenir

Le Bureau de l'information du Conseil des affaires d'Etat a publié le 21 décembre dernier un [livre blanc](#) intitulé « L'énergie dans la nouvelle ère de la Chine ». Organisé en 7 sections, il dresse un bilan des réalisations de la Chine en matière de développement énergétique dans la « nouvelle ère » (qui débute à l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012) et des politiques et mesures pour assurer la transition du secteur de l'énergie.

Selon ce livre blanc, la production énergétique chinoise serait la plus importante au monde, avec 3,97 milliards de tonnes d'équivalent charbon produites en 2019 (+ 13% par rapport à 2012). Le charbon reste la première source d'énergie en Chine, avec une production annuelle de charbon brut entre 3,41 milliards et 3,97 milliards de tonnes depuis 2012. La part du charbon dans le mix de consommation énergétique atteignait 57,7% en 2019 (contre 68,5% en 2012) quand celle des énergies non-fossiles était de 15,3% (contre 9,7% en 2012), au-delà de l'objectif fixé à 15% pour 2020. Fin 2019, la capacité installée d'énergies renouvelables atteignait 790 GW soit 30% du total mondial.

La stratégie de double contrôle de la Chine est rappelée : maîtrise de la consommation d'énergie totale et réduction de l'intensité énergétique. Entre 2012 et 2019, l'intensité énergétique du pays a baissé de 24,4% (alors que la consommation d'énergie a augmenté de 2,8% par an en moyenne) et l'intensité des émissions de carbone avait diminué de 48,1% en 2019 par rapport à 2005 (au-delà de l'objectif initial de 40 à 45% entre 2005 et 2020).

Le livre blanc explique que la Chine ne souhaite plus donner la priorité aux énergies fossiles, sans pour autant adopter de position radicale avec une stratégie énergétique comprenant l'extraction et l'utilisation « verte » du charbon, l'intensification de l'exploration des ressources souterraines en pétrole et gaz, y compris dans leur version non conventionnelle (gaz et pétroles de schiste...). Cette partie ne donne que très peu d'objectifs chiffrés, laissant certainement l'annonce de ces objectifs pour la publication de la contribution déterminée au niveau national (au titre de l'accord de Paris) ou du quatorzième plan quinquennal.

La volonté chinoise d'ouvrir son secteur de l'énergie à la concurrence est affichée, avec la levée des restrictions sur l'accès des investissements étrangers aux secteurs du charbon, du pétrole, du gaz et de l'électricité (à l'exception de l'énergie nucléaire). Enfin, la Chine confirme son engagement à promouvoir une gouvernance mondiale de l'énergie et une coopération énergétique avec les pays de la *Belt and Road Initiative*.

Transports : publication d'un livre blanc sur le développement durable du transport en Chine

Le Bureau de l'information du Conseil des affaires d'Etat a publié le 22 décembre dernier un [livre blanc](#) sur le développement durable du secteur des transports. Présenté officiellement lors d'une conférence de presse par le vice-ministre des Transports, LIU Xiaoming, il dresse un bilan des réalisations de la Chine dans le domaine des transports et expose la stratégie adoptée pour développer un système de transport plus durable sur le plan social et environnemental.

Outre les réalisations en matière d'infrastructure de transport disponibles fin 2019, les efforts de numérisation et de décarbonation du secteur des transports ainsi que les initiatives pour désenclaver les territoires ruraux les plus pauvres sont mis en avant.

Le livre blanc explique qu'un système de transport « complet et moderne » sera mis en place d'ici 2035 pour satisfaire les besoins de ses utilisateurs et soutenir la modernisation nationale. L'objectif affiché est pour la Chine de devenir un leader mondial dans l'industrie des transports, avec une stratégie de développement consistant désormais à privilégier la qualité et l'efficacité sur la rapidité et la quantité et un développement multimodal intégré plutôt que des initiatives indépendantes.

2035 est aussi l'échéance que se donne la Chine pour mettre en place ses deux stratégies de transports de biens et de passagers *Global 1-2-3 Logistics Circle* (un jour pour livrer en Chine, deux jours pour livrer dans les pays voisins et trois jours pour livrer dans les grandes villes mondiales) et *National 1- 2- 3 Travel Circle* (une heure pour se déplacer dans les villes, deux heures pour se déplacer au sein des *clusters* de villes et trois heures pour se déplacer entre les grandes villes nationales). Cette dernière est cohérente avec les objectifs annoncés [mi-décembre](#) par la Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC) pour le 14^{ème} plan quinquennal : le développement de grappes urbaines de métropoles dans la région de Pékin-Tianjin-Hebei (« *Jing-Jin-Ji* »), le delta du fleuve Yangtsé et la région du Guangdong fera notamment partie des priorités du 14^{ème} plan avec l'objectif de construction de 10 000 km de lignes de train interurbaines et suburbaines sur cette période.

Aviation civile : Des experts chinois estiment les tendances du marché en 2021 et pour le 14^{ème} plan quinquennal 2021-2025

Deux études récentes dessinent les tendances du marché chinois. [La première](#), publiée sur le site d'un *think tank* de l'Administration de l'Aviation Civile de Chine (CAAC), constate que l'épidémie de COVID-19 devrait conduire à une baisse de 38% du trafic en 2020, avec 409 millions de passagers aérien, contre 660 millions en 2019 – dont alors 586 millions de passagers dans les vols domestiques (y compris entre la Chine continentale et Hongkong, Macao Taiwan) et 74 millions sur les vols internationaux. Les prévisions pour 2021 restent positives pour le marché intérieur, qui pourrait s'établir autour de 550 millions de passagers, soit le volume équivalent 4 ans plus tôt, en 2017. En revanche, le trafic international sera le plus difficile à recouvrer, du fait de nombreuses restrictions existantes et notamment des mesures sanitaires à l'arrivée en Chine. Selon cette étude, la politique dite « 5-1 » de restriction drastique des vols internationaux devrait être prolongée tout au long de l'année 2021. Ainsi, ce marché pourrait rester extrêmement faible, comptant sur moins de 3 millions de passagers internationaux, très loin des 74 millions de passagers enregistrés en 2019. De manière globale, IATA n'estime de son côté pas de retour aux niveaux de 2019 [avant 2024](#).

La concurrence sur le marché intérieur devrait s'intensifier, mais les trois grandes compagnies (Air China, China Southern et China Eastern) connaîtront moins de difficultés financières que les compagnies de moyenne ou petite tailles, dont les besoins de trésorerie et les financements publics

pourraient s'avérer cruciaux. Les compagnies Okay Airways, Qingdao Airlines, Air Travel, Ruili Airways et Longjiang Airlines sont d'ores et déjà passés sous giron public, réduisant d'autant le nombre de compagnies chinoises privées (Spring Airlines, Juneyao Airlines, LoongAir, Donghai Airlines et 9Air). Ces petites et moyennes compagnies pourraient cependant tirer profit de leur moindre exposition au marché international. La compétition promet également d'être intense dans le marché du fret aérien. De nouveaux acteurs comme Alibaba, JD.com et SF cherchent à prendre des parts de marchés, dans une logique d'intégration verticale, tandis que les grandes compagnies aériennes chinoises ont toutes effectué au cours de l'année 2020 des restructurations de leurs filiales pour le transport de fret, China Eastern pouvant s'illustrer en 2021 si elle finalise l'[entrée en bourse à Shanghai de sa filiale](#) Eastern Airlines Logistics. De manière conjoncturelle, les compagnies aériennes chinoises ont bénéficié en 2020 de la forte appréciation du renminbi en 2020, représentant des gains notables en matière de taux de change (la parité CNY-USD était à 6,9762 le 31 décembre 2019, contre 6,5249 au 31 décembre 2020.), couplé à une facture énergétique allégée, du fait des fortes baisses des prix sur le pétrole, au moins au cours du S1 2020.

Dans un autre [long papier documenté](#), M. ZHANG Yun, expert de la compagnie Air China, a partagé ses idées sur les évolutions potentielles du marché aéronautique chinois. Prenant comme base une hypothèse de croissance annuelle de reprise de l'ordre de 8% (taux constaté en moyenne ces dernières années avant l'épidémie de COVID-19, la croissance du trafic aérien étant corrélée à l'évolution du PIB comme les séries longues permettent de le vérifier entre 1978 et 2018), l'expert estime que le nombre de passagers en 2025 pourrait culminer, toutes choses égales par ailleurs, de 940 à 970 millions de passagers. A ces prévisions, il intègre des facteurs minorants, du fait de la reprise plus tardive du trafic international ainsi que, sur le plan intérieur, de la concurrence exercée sur les liaisons domestiques par les liaisons de trains à grandes vitesses, compétitives sur les trajets de moins de 1000 km. En outre, en considérant que les effets de la pandémie de COVID-19 pourraient se prolonger au moins jusqu'à 2022, l'expert ajuste sa prévision de passagers pour 2025 à 800 millions de passagers en Chine (hypothèse centrale), incluant une fourchette basse (700 millions) et une prévision plus optimiste (850 millions).

S'agissant de l'évolution de la flotte chinoise (3818 appareils à fin 2019), M. ZHANG estime que les compagnies aériennes pourraient s'engager dans les années à venir sur une meilleure optimisation de la gestion de leurs actifs. S'agissant du taux d'utilisation des appareils, les statistiques de la CAAC indiquent qu'en 2019 les transporteurs aériens chinois ont effectué 12 311 300 heures de vol (+ 6,7% par rapport à l'année 2018), dont 9 916 200 heures de vol intérieur (+ 6,2% par rapport à l'année 2018) et 2 395 100 heures pour l'international (+9,1% par rapport à l'année 2018). L'utilisation moyenne par les compagnies aériennes sur le plan international est de 10h-11h/j pour les monocouloirs (dont 8h-9h en vol) et de 13h-14h/j pour les gros-porteurs (dont 12h en vol en moyenne), tandis que le taux d'affectation actuel des compagnies chinoises est de 5,5-6h/j pour les monocouloirs et de 10h-11h/j pour les gros porteurs. Des marges de productivité existent. En outre, une meilleure optimisation des configurations cabine des appareils, avec moins de classes « affaires » et plus de densité en classe économique (ex : 180 sièges pour un A320 au lieu de 156 et 360 sièges pour un A330-300, au lieu de 300), pourrait être une autre option pour les compagnies chinoises, dans une stratégie de réduction des coûts. En cumulant ces deux facteurs d'optimisation, l'expert d'Air China estime que pour assurer le transport de 850 millions de passagers à horizon 2025, l'augmentation de la flotte chinoise pourrait être limitée à un besoin de seulement 3 904 appareils, ce qui impliquerait en définitive peu de nouvelles acquisitions d'appareils, en dehors des renouvellements de flotte. Ces prévisions, loin de celles des avionneurs (Airbus, Boeing, COMAC), doivent être confrontées aux orientations des autorités chinoises à l'occasion du 14^{ème} plan quinquennal, attendues pour le printemps prochain.



Aviation civile : la CAAC publie des orientations stratégiques pour le développement de nouvelles infrastructures à horizon 2035

L'Administration de l'Aviation civile de Chine (CAAC) a publié fin décembre 2020 ses orientations pour le développement de l'aviation civile à travers la [construction d'infrastructures de nouvelles technologies d'ici à 2035](#). Le 14^{ème} plan quinquennal 2021-2025 doit être la première brique pour assurer ces objectifs pour une aviation intégrant les bénéfices des technologies numérique et de l'intelligence artificielle, dans quatre domaines clefs : le transport de passager, les activités logistiques, l'optimisation des opérations et de la supervision du secteur aérien.

Pour s'engager sur une aviation compatible avec les objectifs de développement durable, la CAAC indique que la Chine doit renforcer les investissements dans la R&D (limités aujourd'hui à environ 0,5%). Les autorités chinoises de l'aviation civile attendent donc une amélioration de la productivité avec la numérisation et l'intégration d'innovations, en particulier dans les domaines de la sécurité aérienne, des opérations aéroportuaires, du contrôle aérien (ATM), des drones et de l'aviation générale, mais aussi en matière de supervision du marché.

Développement durable : publication par le MEE d'un règlement de l'inspection environnementale sur les aires protégées

Le Ministère de l'écologie et de l'environnement (MEE) a publié le 21 décembre 2020 un règlement de l'inspection environnementale sur les aires protégées. Ce règlement entre en vigueur dès sa publication.

Le règlement indique que le MEE est compétent pour la construction d'un réseau d'inspection environnementale des aires protégées, notamment pour les aires protégées nationales. Il élabore les normes d'évaluation et publie une fois tous les cinq ans un rapport d'inspection des aires protégées nationales. Les bureaux provinciaux du MEE sont responsables de l'inspection environnementale sur les aires protégées régionales. Les bureaux municipaux du MEE s'occupent des surveillances courantes.

Au-delà de l'inspection des infractions environnementales et des activités humaines non autorisées au sein des aires protégées, le MEE se penchera également sur le fonctionnement des aires en lui-même.

Pour mémoire, lors de la réforme institutionnelle en 2018, toutes les compétences liées à la **gestion** des aires protégées ont été unifiées et confiées à l'Administration nationale des forêts et des prairies (NFGA). En revanche, la compétence relative à l'inspection environnementale reste du ressort du MEE.

[Lire ce règlement complet en chinois](#)

Retour au sommaire ([ici](#))

ACTUALITES REGIONALES

Chengdu/Chongqing : hausse rapide de l'épargne depuis 2010

Les [données gouvernementales](#) indiquent que les municipalités de Chongqing et Chengdu se sont classées respectivement 4ème et 6ème au plan national en 2019, pour ce qui est du solde d'épargne des résidents. Elles ont chacune progressé d'un rang depuis 2010. Sur cet intervalle de 9 ans, Chongqing a été la 2ème ville chinoise à connaître la croissance la plus rapide de son épargne (+208,8 %), Chengdu la 6ème (+193,8 %), selon ce classement établi parmi les 35 premières villes chinoises.

[Source](#)

Chengdu/Chongqing : nouvelles annonces dans le cadre du Cercle économique

Un an après l'annonce de sa création par le Président Xi Jinping, le Cercle économique Chengdu-Chongqing a connu trois développements récents qui viennent d'être annoncés publiquement :

- [La création d'un district commun à cheval sur les territoires des deux entités](#), sur une superficie de 262 km², à peu près équitablement distribuée. Le Sichuan-Chongqing Gaozhu new Area se veut comme un nouveau modèle de coopération régionale et comme une expérimentation administrative. Trois phases sont prévues sur cinq ans, comprenant le développement urbain et industriel d'une zone de 150 000 habitants et 12 Md CNY de PIB, aboutissant à une intégration complète des services publics. Les infrastructures du district le raccorderont directement à la ville de Chongqing.

- [Le lancement le 1^{er} janvier d'une ligne de train commune vers l'Europe](#). Il s'agit de deux trains quittant simultanément les deux villes en direction de l'Allemagne et la Pologne, avec le même numéro. Cette initiative conjointe a pour but d'intégrer les données, coordonner les procédures, unifier la réservation des conteneurs et en baisser le coût, pour ces deux villes qui concentrent habituellement 40 % du trafic ferroviaire Chine-Europe.

- [Les premiers résultats de la plateforme commune de l'industrie automobile](#) mise en place en juin dernier comme un marché de la sous-traitance automobile mettant à profit le vaste réseau industriel des deux villes (45 constructeurs automobiles et 1 600 sociétés sous-traitantes ; production annuelle de 600 Md CNY, soit 12 % de la production nationale). Des transactions de 800 M CNY ont été enregistrées sur les six premiers mois d'activité.

Wuhan : le gouvernement provincial entend compléter plusieurs projets d'infrastructure majeurs en 2021

Le gouvernement municipal ambitionne d'achever la troisième piste de l'aéroport Tianhe, qui a fait l'objet d'un investissement de 5,3 Mds CNY (82 M USD) et doit traiter 68 millions de passagers par an à l'horizon 2030. La gare de l'est, quatrième gare de Wuhan située dans la zone économique spéciale de la Vallée optique, doit également entrer en service en 2021, au même titre qu'un 7^e pont sur la rivière Han. Ces deux projets ont respectivement eu un coût de 3,7 Mds CNY (571 M USD) et 2 Mds CNY (309 M USD). Les lignes de métro n°5 et 16 doivent entrer en service en 2021, de même qu'un prolongement de la ligne 6 qui permettra de relier le centre de Hankou à la zone économique spéciale de Linkonggang, projets qui ont fait l'objet d'un investissement total de 40,4 Mds CNY (6,2 Mds EUR). L'objectif des autorités de bâtir un réseau de métro plus dense se double d'un souhait de poser les bases d'un « grand Wuhan » qui lierait la municipalité aux villes alentours. C'est dans cette optique que s'inscrit l'ouverture le 2 janvier de l'extension de la ligne de métro 11 qui relie Wuhan à Ezhou,



ville sur sa bordure est d'une population de 1,5 M d'habitants. En avril 2020, le district Huarong de Ezhou avait déjà adopté l'indicatif téléphonique de Wuhan.

[Source \(en chinois\)](#)

Jiangxi : lancement de 8 projets d'infrastructures routières et fluviales pour un investissement total de 50,5 Mds CNY (7,8 Mds USD).

La construction de deux portions d'autoroutes, d'une part entre les villes de Ji'an et Nankang longue de 144km, et d'autre part entre Shangrao et Dongxiang de 145km, doit permettre une amélioration du transport routier entre l'est de la province et son extrémité méridionale. Elle s'accompagne de la construction de 6 ports fluviaux pour le transport cargo, dans les villes de Yichun, Shangrao, Ganzhou et Jiujiang. Selon les autorités de la province, les projets d'autoroute permettront en outre d'améliorer les liaisons entre la région de la « Greater Bay Area » Guangdong-Hong Kong-Macao et la région du delta du Yangtze.

[Source \(en chinois\)](#)

Shanghai : Les investissements étrangers à Shanghai dépasseront les 20 mds USD en 2020

Les investissements étrangers à Shanghai sont estimés à plus de 20 mds USD en 2020, ont annoncé lundi les autorités locales.

Shanghai compte actuellement environ 60.000 entreprises à capitaux étrangers, qui contribuent à hauteur de plus d'un quart du PIB de la ville et de plus d'un tiers de ses revenus fiscaux, a précisé Hua Yuan, directeur de la Commission municipale du commerce de Shanghai.

Au cours des 40 dernières années, le montant cumulé des IDE à Shanghai a dépassé 270 mds USD. La ville, qui occupe la première place en Chine en termes de nombre de sièges régionaux des entreprises multinationales, en compte actuellement 767. Selon M. Hua, la métropole va s'ouvrir davantage dans les secteurs de la finance, des télécommunications, de l'Internet, des soins médicaux, des transports, de la culture et de l'éducation. Elle cherchera également à faire en sorte que d'autres politiques d'ouverture du pays soient expérimentées à Shanghai.

[Source](#)

Shanghai : Shanghai lance 64 projets d'une valeur de 273 mds CNY

Shanghai a lancé le 4 janvier 64 nouveaux projets bénéficiant d'investissements combinés de 273,4 mds CNY (34,5 mds EUR), impliquant les industries haut de gamme, l'innovation scientifique et technologique, les infrastructures, les chaînes d'approvisionnement et d'autres domaines. Ces projets seront répartis dans toute la ville et libéreront davantage l'énorme potentiel de développement de la métropole de l'Est de la Chine. Ils comprennent des projets de fabrication, de circuits intégrés, d'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, ainsi que des programmes de l'industrie haut de gamme d'innovation technologique, de finance et de commerce.

[Source](#)

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

HONG KONG et MACAO

HONG KONG

Economie : les ventes de détail se sont contractées de 25,3 % au cours des 11 mois 2020, après -11,1% en 2019. Les ventes ont chuté en novembre de 4% (-8,7% en octobre).

Premières sanctions américaines sur une entité hongkongaise : GFS *Global Flying Service* figure depuis le 22 décembre parmi la liste de l'US Federal Register des « *military end users* » parmi 60 entreprises chinoises : à ce titre les entreprises devront obtenir une licence américaine d'exportation, de ré exportation ou de transferts pour les produits concernés destinés à cette agence.

Les sanctions américaines et annonces de la NYSE affectent la bourse de Hong Kong : l'*Executive Order* du 12 novembre interdit aux investisseurs américains de posséder ou échanger les titres de 35 sociétés chinoises liées au dispositif militaire (« *Communist Chinese military companies* »), dont 25 sont cotés en Chine et Hong Kong, à partir du 11 janvier. Les investisseurs (*US persons*) devront céder leurs actifs d'ici le 11 novembre 2021. Par ailleurs, la bourse de New York a annoncé le 2 janvier le délisting (entre le 7 et le 11 janvier) de trois groupes chinois de télécommunications China Telecom, China Mobile et China Unicom, également listés à la bourse de Hong Kong. La Bourse de Hong Kong a été impactée par cette mesure : le cours de China Mobile a chuté de 4% à la réouverture de la bourse de Hong Kong le 4 janvier, China Unicom de 3,7% et China Telecom de 3,4%. Le cours de CNOOC a également perdu 3,1% et PetroChina 2%. Les investisseurs avaient déjà anticipé le mouvement depuis la publication de l'*Executive Order* : China Mobile avait déjà perdu -16% à la bourse de Hong Kong entre le 12 novembre et le 4 janvier, China Unicom -16,5% et China Telecom -20%. La bourse de New York est revenue sur cette annonce le 4 janvier avant de la confirmer le 7 janvier : le Hang Seng Index a chuté de 0,5% le 7 janvier, China Unicom a perdu 11,4%, China Mobile 7,2% et China Telecom 9,4%.

Bourse, bilan 2020 : 142 entreprises (146 en 2019) se sont listées et ont levé 50,83 Mds USD à la bourse de Hong Kong en 2020, un record en valeur depuis 2011 et 24% de hausse par rapport à 2019. Hong Kong se place en 2^{ème} position pour les IPO en 2020 derrière le Nasdaq, après avoir été 7 fois la première pendant les 11 dernières années.

Trois des premières levées de fonds au monde ont été réalisées à Hong Kong en 2020, par des sociétés chinoises (*source KPMG, rapport décembre 2020*) : JD.com (4,5 Mds USD), JD Health (4 Mds USD) et Netease (3,1 Mds USD). Parmi les introductions initiales à Hong Kong, celle de Ant Group (39,67 Mds USD visés) devait être la plus importante mais a été suspendue 48H avant le début des échanges. 12 quotations secondaires ont eu lieu, représentant 37% des fonds levés et la plus importante a été celle de JD.com en juin.

Les infrastructures et l'immobilier constituent toujours le 1^{er} secteur en volume avec 31% des IPO réalisées à Hong Kong en 2020, devant le secteur technologie, media, telecom (17%) et la santé/biotech (17%). En valeur ce secteur n'est que le 4^{ème} (15%).

Les entreprises chinoises de la tech qui se listaient de préférence aux Etats-Unis sont désormais plus présentes à Hong Kong, sous le double effet de la loi «*Holding Foreign Companies Accountable Act* » signée par le président trump le 18 décembre qui devrait entraîner davantage de quotations secondaires et des mesures en place depuis avril 2018 permettant aux entreprises technologiques à double droit de vote de se lister à Hong Kong. Le secteur est le 1^{er} en valeur avec 25% des levées de fond et le 2^{ème} en volume (17%). 4 sociétés chinoises du secteur technologique cotées aux Etats-Unis



se sont listées à Hong Kong (quotations secondaires) cette année : NetEase, JD.com, Baozun Inc. et GDS Holdings Limited (pour environ 10 Mds USD).

La bourse de Hong Kong s'est développée dans le secteur de la santé et biotech devenant la 2^{ème} au monde pour les IPO de biotech et la 1^{ère} d'Asie, avec 22 sociétés listées en 2020 pour environ 13 Mds USD. Le secteur est en 2^{nde} place des levées de fonds en 2020 (25% du total) et 3^{ème} en nombre d'opérations (17%). Le 27 novembre dernier, un accord a été conclu avec les bourses de Shanghai et Shenzhen prévoyant l'inclusion des biotech listées à Hong Kong (en catégorie «*pre profit*») dans le champ du *Stock connect*.

Le HSI s'est apprécié de 16% au dernier trimestre 2020, mais l'indice a reculé pour l'année 2020 de -3,4% (le Shanghai Composite Index a progressé de +13,9%, le S&P 500 index de +16%). Cette sous performance du HSI est due selon les analystes au poids des actions des secteurs financiers et immobiliers (44%) qui ont été particulièrement affectés par l'impact de la Covid.

Faillites : au cours des 11 premiers mois de 2020, les faillites personnelles à Hong Kong ont augmenté de +7,28% en g.a. avec 7 980 cas, et les faillites d'entreprises de +7,63% à 409. En novembre 2020, il y a eu 719 faillites personnelles (+0,8%) et 57 faillites d'entreprises (+32,5%).

MACAO

Casinos : au cours des 11 premiers mois de 2020, le nombre de visiteurs reçus à Macao a chuté de -85,6% en g.a. (5,2 millions de personnes). En novembre, le nombre de visiteurs a toutefois augmenté de +9,3% à 636 351 personnes par rapport à octobre 2020, mais reste en recul (-78,1%) par rapport à novembre 2019. Les revenus des casinos ont chuté de -79,3% à 7,79 Mds USD en 2020. En décembre 2020, leurs revenus ont chuté de -65,8% en glissement annuel mais ont augmenté de +15,8% par rapport à novembre 2020, atteignant le niveau le plus haut depuis février 2020.

Commerce extérieur : au cours des 11 premiers mois de l'année, les importations de Macao se sont contractées de -0,5% à 10,09 Mds USD : celles en provenance de Chine continentale ont diminué de -15% (à 3,07 Mds USD) mais celles en provenance de l'UE ont augmenté de +9,4% (à 3,04 Mds USD). En novembre, les importations augmentent de +56,6% (glissement annuel) à 1,68 Md USD : celles de produits de beauté, de parfums et maroquinerie marquent une forte reprise (+381,1%, +181,7% et +78,6% respectivement).

Les exportations de Macao ont chuté de -17,9% à 1,2Md USD au cours des 11 mois 2020 en particulier vers Hong Kong (-12,3% à 820 M USD) et vers l'UE (-4,8% à 20,85 M USD). Elles ont progressé vers les États-Unis (+101,5% à 62,69M USD). En novembre les exportations continuent de se contracter, de -15,7% à 119,5 M USD : les exportations de textiles et de vêtements ont augmenté de +56,3% mais celle de produits non textiles (y compris de machines, diamants et montres) ont baissé de -24,5%.

TAIWAN

Export : nouvelle hausse de la demande externe adressée à Taïwan en novembre 2020

Pour le neuvième mois consécutif, [Taiwan enregistre une hausse des commandes export au mois de novembre 2020, soit +29,7% par rapport à novembre 2019 à 57 Mds USD](#) (dont 59% seront produites à l'étranger) et en progression de 12% par rapport à octobre 2020. Cette augmentation est largement entraînée par le secteur des TIC, qui progresse de 39,4% à 20,8 Mds USD en raison de la forte demande

de tablettes et de notebooks, ainsi que du lancement du nouvel iPhone. La demande des produits électroniques augmente également de 37,8% en glissement annuel à 17 Mds USD, suivie de celle des produits métalliques (+25,2% à 2,4 Mds USD), des produits optiques (+27,8% à 2,3 Mds USD), des produits en plastique (+20% à 2,1 Mds USD) et des produits mécaniques (+11,5% à 1,8 Mds USD). Cette hausse des commandes adressées à Taïwan provient principalement des Etats-Unis (31,4% du total; +30,6%), d'Europe (24,9% ; +50,2%) et de Chine et Hongkong (22,2%; +23,3%), d'ASEAN (8,7%; +8,8%) et du Japon (5,7%; +10,1%). Au cours des onze premiers mois de l'année 2020, les commandes pour l'export atteignent 473,1 Mds USD, soit une progression de 7,3% par rapport à la même période en 2019. Le département des statistiques du MOEA estime que les commandes export pourraient atteindre entre 56,5 Mds USD et 58 Mds USD au mois de décembre et environ 530 Mds USD pour l'ensemble de l'année 2020.

Marché boursier : l'indice TAIEX affiche une hausse de 22 % en 2020

A la Bourse de Taiwan, [l'indice TAIEX a clôturé le 31 décembre 2020 à 14 732,53 points, progressant de 22,8% par rapport à fin 2019](#) (11997,14 points). D'après les statistiques du régulateur du marché financier (FSC), la valeur journalière des transactions s'est établit en moyenne à environ 7 Mds USD, en 2020, soit une hausse de 67% par rapport à l'année précédente ce qui classe le TAIEX (+22,4%) au 3ème rang des principales bourses internationales après celles de Séoul (144%) et de Shenzhen (34,2%). La FSC précise que le TAIEX, étant passé en dessous des 10 000 points entre mi-mars et début avril en raison de l'épidémie (à 8 681 points le 19 mars, niveau le plus bas depuis juillet 2016), puis a rebondi à 10 137 points le 8 avril avant d'atteindre 14 132 points, le 4 décembre, restant au-dessus de la barre des 14 000 points depuis. La progression du TAIEX qui a franchi plusieurs seuils historiques en 2020 résulte principalement des valeurs de l'industrie des semi-conducteurs et en particulier de TSMC qui fait dorénavant partie des 10 premières capitalisations boursières mondiales.

Industrie du cycle : une croissance partie pour durer

Selon [une analyse publiée par le groupe financier Yuanta](#), le secteur du vélo va bénéficier de manière continue des nouveaux modes de vie nés de la crise épidémique, notamment sur les marchés américain et européen. Ainsi, les groupes taiwanais GIANT et KMC (fournisseur de chaînes de vélos bénéficiant de 80% de parts de marché au niveau mondial) ont enregistré des revenus cumulés sur les 11 premiers mois de 2020 à la hausse, par rapport à l'année précédente, respectivement de +9,6% et +15,3%. Ces résultats sont tirés non seulement par la demande de vélos de bas et milieu de gamme mais aussi par les fortes marges obtenues sur les ventes de vélos électriques. Sur 110 M de bicyclettes vendues, en 2020, on estime la part des vélos de haut de gamme à près de 11% et à environ 2% les vélos électriques de haut de gamme.

Eolien offshore : Orsted cède une partie de ses parts dans le champ éolien de Changhua

[Orsted, leader mondial de l'éolien offshore](#), a annoncé, le 29 décembre, la cession pour une valeur de 75 Mds TWD (un peu plus de 2 Mds d'euros) de ses parts dans le développement, la construction et l'exploitation du parc éolien offshore de Grand Changhua 1 à la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ) et Cathay PE. D'une capacité de 605 MW, il fait partie du projet « Grand Changhua 1&2 Offshore Wind Farms » dont la capacité installée totale sera de 900 MW en 2022. [Sous réserve de l'approbation par les autorités](#), la CDPQ et Cathay PE en détiendront conjointement 50 % des parts, Orsted conservant l'autre moitié. Le rachat des parts d'Orsted sera financé par 15 banques et deux compagnies d'assurance vie : Cathay United Bank, CTBC Bank, E-SUN Bank, Taipei Fubon Bank, Cathay Life Insurance Co., Taiwan Life Insurance Co., BNP Paribas, Crédit Agricole, Deutsche Bank, DZ Bank, HSBC, Korea Development Bank, Oversea-Chinese Banking Corporation, Siemens Bank, Société

Générale, Standard Chartered et Sumitomo Mitsui Banking Corporation. Ce montage financier sera en partie soutenu par cinq agences internationales de crédit à l'exportation : Eksport Kredit Fonden du Danemark, UK Export Finance, Atradius des Pays-Bas, Korea Trade Insurance Corporation et Export Development Canada. La cession des parts d'Orsted dans un projet de cette importance souligne la maturité du marché de l'éolien offshore à Taïwan, les développeurs pouvant céder une partie de leur investissement à des investisseurs institutionnels.

Accès au marché et investissement : avancée majeure pour les résidents étrangers

L'[Agence Nationale de l'Immigration](#) délivre depuis le début de l'année de Nouvelles Cartes de Résident (ARC) à la communauté étrangère. Le nouveau format qui correspond à la nomenclature des cartes d'identité taiwanaises va dorénavant permettre aux résidents étrangers d'avoir accès à de nombreux services en ligne. L'Agence nationale de l'immigration laisse [un moratoire de 10 ans](#) jusqu'au 1^{er} janvier 2031 pour procéder au changement de l'ID. C'est une avancée majeure attendue de longue date par la communauté étrangère à Taïwan. Elle devrait favoriser l'arrivée de talents étrangers à Taïwan.

Automobile : le marché progresse de 4% en 2020 et atteint son plus haut niveau depuis 15 ans

En 2020, [le marché automobile a atteint son plus haut niveau depuis 15 ans](#) avec 457 435 véhicules vendus et le deuxième record historique des ventes automobiles à Taïwan, le premier remontant à 2005 (514626 véhicules). La bonne santé du marché automobile résulte notamment des subventions accordées par le gouvernement pour le remplacement des véhicules anciens, politique dont l'échéance était fixée au 7 janvier 2021. Ce marché a également bénéficié du retour de nombreux Taïwanais dotés d'un niveau de revenu élevé et de la baisse des voyages à l'étranger en raison de la pandémie. Pour la 19^{ème} année consécutive Toyota reste n°1 avec un part de marché de 27% et 123516 véhicules vendus (+3,3%). Nissan et Honda arrivent en deuxième et troisième positions avec 35177 véhicules (-1,7%) et 30426 véhicules (-7,9%) et une pdm respective de 7,7% et 6,7%. Mercedes Benz occupe le 4^{ème} rang avec 29654 véhicules et une pdm de 6,5%. Ford affiche la plus forte croissance (+38,9%) parmi les 10 premiers constructeurs grâce au succès de ses modèles Kuga et Focus et occupe la cinquième place. La part de marché des véhicules produits localement en CKD par des constructeurs étrangers (Toyota, Nissan, Honda) progresse de 1% et représente 49% du marché contre 51% pour les véhicules importés

MONGOLIE

Banque Mondiale : croissance du PIB mongol estimée à -5,2% en 2020 et + 4,3% en 2021.

Selon une [récente évaluation de la Banque mondiale](#), l'économie mongole s'est contractée de 5,2% en 2020, soit 4,7 points de pourcentage de moins par rapport aux prévisions de juin 2020. La Banque mondiale envisage une croissance économique de l'ordre de 4,3% en 2021, soit 0,6 point de pourcentage de moins que les estimations précédentes.

Les politiques publiques de soutien à l'économie, mises en œuvre en réponse à la pandémie de Covid19 ont fortement accru les déficits budgétaires en Asie de l'Est et dans le Pacifique. La Mongolie a



toutefois réussi à sécuriser davantage de financements internationaux pour couvrir le déficit, bien que la dette publique dépasse désormais 60% du PIB.

Banque de Mongolie : accroissement des réserves de change et mesures de soutien aux entreprises

La Banque de Mongolie a indiqué que [les réserves officielles de devises de la Mongolie](#) ont atteint plus de 4,5 Mds USD (équivalant au coût de dix mois d'importations). Malgré une forte baisse des exportations et un creusement du compte courant au premier semestre 2020, un financement conséquent des institutions financières internationales, couplé à l'émission de 600 MUSD de bons en septembre 2020 et d'un accroissement des réserves en or de la Banque centrale (23 tonnes en 2020 contre 15,2 en 2019) ont permis à la Banque de Mongolie d'accroître ses réserves, allant dans le sens des recommandations du Fonds Monétaire International.

Le comité de politique monétaire de la Banque centrale a [annoncé le 21 décembre 2020](#) que le taux directeur sera maintenu à 6% et que 250 Mds MNT (72 MEUR) seront mis à la disposition, sous la forme d'outils de refinancements à long terme, des petites et moyennes entreprises au premier trimestre 2021. Le gouverneur de la BoM, B. Lhagvasuren a précisé que le taux d'inflation actuel de 3,5% devrait se maintenir au courant de l'année 2021.

COVID19 et tourisme: effondrement du nombre de touristes à visiter la Mongolie en 2020 (-93,1%) et des revenus générés par le secteur

Selon une étude, menée par la [Tourism Education and Development Society](#) de Mongolie, les pertes directes de revenus dans le secteur du tourisme en 2020 ont atteint environ 470 Mds MNT (135 MEUR) et les pertes indirectes (des activités liées à l'industrie du tourisme) avoisinent 585 000 EUR. Alors que les revenus du tourisme représentaient 6,48% du PIB en 2019, les projections estimaient en 2020 une baisse de la contribution du secteur du tourisme au PIB (à environ 5,02%). Toutefois, en raison de la situation sanitaire mondiale et des mesures prises par l'Etat mongol (notamment de fermeture des frontières dès mi-mars), le nombre de touristes a diminué de l'ordre de 93,1% sur l'année ; la contribution du tourisme à l'économie devrait dès lors avoisiner les 0,025 % du PIB en 2020.

Retour au sommaire ([ici](#))

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : S.E.R. de Pékin et Service économique de Hong Kong, Service économique de Taïpei

Adresse : N°60 Tianszulu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 PÉKIN – RPC, CP 100600

Rédigé par : Lennig Chalmel, Zilan Huang, Florent Geelhand de Merxem, Furui Ren, Kimberley Le Pape, Camille Paillard, Liany Xu, Pascal Millard, Dominique Grass, Maxime Sabourin, Odile Huang, Hugo Debrouse, Charlotte Lau, Chen Cheng, Li Wei

Revu par : David Karmouni, Antoine Moisson, Jean-Philippe Dufour, Valérie Liang-Champrenault, Alain Berder, Orhan Chiali

Responsable de publication : Jean-Marc Fenet